

Délibération n° 2024-01-25-001

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 25 janvier 2024

Objet : PROCES VERBAL
DU COMITE SYNDICAL DU
07-10-2023

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Florence
LHERMET

Date de convocation :
20 janvier 2024

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 43
Pouvoir : 3
Votants : 46

Pour : 41
Contre : 0 –
Abstention : 0 –

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt janvier à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade à Cébazat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué le 25 janvier 2024 à dix huit heures, en application des articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en visioconférence.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, LHERMET Florence, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, LECHEVALLIER Christine, OLIVAIN Thierry, BESSEYRE Fabien, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, DEMAY André, NORE Michel, ARCHENY Danièle, PRADIER Alain, SAVY Philippe, RAYNAUD Dominique, BOUYOUX Francis, GROSSHANS Michel, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, DURANTIN Christian, GAUMY Francis, EGLI Eric, ROGER Christine, CLEMENT Jean-Marie, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, MIZOULE Lucie, HACHEMI-LANSON Nouredine, BARRASSON Bernard, LEVI ALVARES Luc, PONTRUCHER Bruno, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, JOURDY Isabelle, BARRAUD Pierre

Pouvoirs :

GUILLAUME Stéphane donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, AUBRY Jacques donne procuration à BAULAND Gisèle, BONNET Nicolas donne procuration à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Mme LHERMET

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 07-10-2023

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal du comité syndical du 07 octobre 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le



ID : 063-256300146-20240125-20240125001-DE

PROCES-VERBAL

Comité Syndical

Samedi 7 octobre 2023

Sébastien Gouttebel : Je pense à ce qu'on a pu redire lors des dernières réunions de secteur, mais merci d'être aussi nombreux ce matin, ça fait plaisir. On est plus que le quorum et tant mieux. Je crois que ce syndicat mérite une vraie présence de tous les territoires et de tous les délégués, puisqu'on porte quand même des enjeux non négligeables et non notables. Vous connaissez la pratique, donc on va commencer par faire un jeu d'essai de zappette pour ceux qui s'en rappellent et ceux qui ne s'en rappellent pas. Valérie, s'il te plaît. Normalement, on devrait être 80... Combien tu m'as dit, Valérie ?

Valérie Berthelot : Quatre-vingt-sept.

Sébastien Gouttebel: Quatre-vingt-sept avec les pouvoirs.

C'est bon pour tout le monde, c'est bon pour toi, Valérie ? Il y en a qui ont envie de vacances, à mon avis, ça doit être cela. C'est parfait. Merci à vous.

Point un : Élection d'un membre du bureau :

On a eu une démission et vous savez que c'est aussi la vie des syndicats, des structures et la vie des collectivités locales. On a parlé en aparté tout de suite, on est dans un monde où il n'y a jamais autant eu de démissions de conseillers municipaux et ainsi de suite. C'est la suite logique qu'il y ait des répercussions de notre côté. C'était Monsieur DEBARBIERI qui était membre du bureau et moi, j'avais une proposition à vous faire, mais les doigts ont le droit de se lever aussi, cela reste qu'une proposition. J'aurais bien proposé, madame Coupat Sylvie, pour nous rejoindre au bureau. C'est la proposition que j'ai à vous faire, après, s'il y en a d'autres qui souhaitent jouer, c'est bienvenue. Sylvie, tu peux nous dire un petit mot.

Sylvie Coupat : Je suis à la retraite depuis quelque mois et élue à La Roche Blanche.

Sébastien Gouttebel: Je pose la question, est-ce qu'il y aurait une autre candidature que celle que je puisse vous proposer ? Il semblerait que non. Merci. On va passer au vote, cher collègue. C'est bon pour tout le monde. Merci d'arrêter le vote, Valérie.

Pour : 82

Merci à Sylvie de nous rejoindre, je crois que vous pouvez l'applaudir pour son élection. Merci.

Point deux : Adoption des procès-verbaux des comités syndicaux des 17 et 22 juin, puisque le 17 juin nous avons fait beaucoup d'explications, mais nous n'avons rien voté. Nous avons pris les délibérations le 22. Valérie, tu peux nous ouvrir le vote, à moins qu'il y ait des interventions sur le sujet. Cela n'a pas l'air. Valérie. C'est bon pour tout le monde ? Pas de remords, pas de regret. Valérie, s'il te plaît.

Pour : 82 Abstentions : 3

Merci une fois de plus pour la confiance qui se traduit par ce vote. Je vais maintenant laisser parler notre vice-président en charge des finances, sur les affectations du résultat 2022 au budget 2023.

Stéphane Guillaume : Merci, président. Cette délibération vient en complément de ce qui avait été décidé lors du dernier conseil, en décision modificative numéro une. Nous avons acté la reprise du résultat de l'an dernier, ce qu'on n'avait pas fait au conseil syndical de mars. C'est la délibération formelle qui sera transmise en trésorerie et qui formalise ce qu'on avait déjà acté lors du dernier conseil. Pour mémoire, le résultat de l'exercice précédent était de l'ordre de 11 millions 5. L'excès de fonctionnement constaté était de 570 000, ce qui nous donnait un résultat affecté de 12 135 000 euros. Je vous passe le reste. Le solde d'exécution d'investissement était de moins 13 400 000 euros et le solde des restes réalisés était positif de presque 7 millions cinq, ce qui nous faisait un besoin de financement de 5 millions 9. Là-dessus, nous avons décidé d'affecter la totalité du résultat en section d'investissement pour un total de 12 135 412,83 euros.

Sébastien Gouttebel : Merci, est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote. Valérie. Je crois que tu peux arrêter.

Pour : 86 Abstention : 1

Merci, Stéphane est bien lancé, si tu veux continuer.

Stéphane Guillaume : Délibération numéro 4, décision modificative numéro 2. Cette décision modificative s'établit à 2 088 000 euros, répartis pour 150 000 euros en section d'investissement. Ce sont des mouvements dans les autorisations de programme qui vous sont détaillées dans le tableau de la page suivante. Je ne vais pas détailler toutes les lignes. L'essentiel de cette décision modificative concerne la section de fonctionnement pour 1 938 000 euros. Là, c'est un sujet un petit peu technique. Il s'agit du reversement de la TCFE à certaines communes, pour lequel la règle du jeu a changé en cours d'année. On vous propose cette délibération pour anticiper la validation de la nouvelle règle du jeu concernant le reversement de cette TCFE à certaines communes. Si un technicien pouvait prendre le relais, Quentin ou Sébastien.

Sébastien Picot : Habituellement, la TCFE, c'est notre plus grosse recette au syndicat, entre 10 et 11 millions d'euros chaque année. On a des conventions particulières avec cinq communes pour percevoir sur leur territoire cette taxe alors qu'on n'en est pas le percepteur de plein droit, à la différence des communes, notamment de moins de 2000 habitants. Si on perçoit la taxe sur leur territoire, on leur reverse aussi une partie de cette taxe. Les taux sont différents entre Cournon, Issoire, Beaumont, Châtel et Saint-Éloy. Elles sont basées sur des délibérations antérieures, dans les années 2009, 10, 11, 12. Cela nous permet d'intervenir sur le territoire de ces communes avec des modalités financières qui diffèrent des territoires où on perçoit directement la taxe.

Le reversement de la taxe sur le territoire de chacune des communes était très facile à faire antérieurement. Lorsque les fournisseurs nous faisaient les déclarations de taxes au trimestre, ils nous indiquaient, sur le territoire des communes concernées, quel était le montant de la taxe qui était perçu directement sur le territoire. La règle du jeu a changé. Aujourd'hui, ce ne sont plus les fournisseurs qui nous versent cette taxe, ce sont les services des douanes, puis maintenant les services de la direction générale des finances publiques, qui nous reverse cette taxe. Ils nous la versent mensuellement, c'est très bien, mais le problème, c'est qu'ils nous la versent sans détails des communes. On perçoit des sommes qui sont égales au douzième de la totalité de la perception de la taxe annuelle, mais on ne sait pas ventiler.

Pour cela, l'État a demandé au préfet, il s'est auto saisi en lui demandant de prendre un arrêté préfectoral pour déterminer quelle était la part de taxe qu'il fallait considérer pour la commune de Cournon d'Issoire, mais aussi de Clermont-Ferrand, etc. Il se trouve que les montants qui sont pris dans l'arrêté préfectoral ne coïncident pas avec les montants historiquement versés à ces communes. On a pointé ça du doigt au niveau local, mais on l'a pointé aussi au niveau national avec la FNCCR qui nous défend en tant que fédération auprès des services de la direction des finances publiques. Cela, pour leur dire qu'ils ont fait une erreur manifeste d'appréciation, mais pour l'instant, ils n'ont pas modifié cet arrêté préfectoral.

On est obligé de tenir compte du fait que l'arrêté préfectoral a été pris de cette manière-là pour augmenter dans un premier temps les dépenses que nous allons probablement réaliser pour verser la taxe sur les communes concernées. Néanmoins, on attend un mouvement de la part de l'État et il est possible qu'on vous propose, dans une décision modificative suivante, le rétropédalage vis-à-vis de cela. Comme nous n'avons pas d'information contradictoire de la part de l'État et qu'on a pour l'instant pas été sur un terrain contentieux avec la décision préfectorale, on vous propose d'affecter ces crédits de dépenses. On espère surtout ne pas avoir les dépenses.

Vladimir Longchambon : J'ajouterais juste une petite précision. On vous le soumet maintenant, parce que c'est le dernier comité syndical de l'année, donc on traite du budget 2023. Si jamais, dans l'éventualité où on serait dans l'obligation de verser ces sommes, il faut que ce soit prévu au budget, vu qu'il n'y a pas de nouveau comité syndical prévu avant l'année prochaine.

Sébastien Gouttebel : Ce n'est pas une particularité du Puy-de-Dôme. Forcément, vous vous doutez bien que nos directeurs ont travaillé avec les collègues Auvergne-Rhône-Alpes, c'est partout. Sébastien Picot a parlé de la FNCCR, c'est qu'il y a un vrai couac avec des collectivités qui pourraient regarder les sommes en disant : « Super, bingo. » Imagine si tu mets du budget en face et que tu mets des dépenses en face et que dans deux mois, on fasse un rétropédalage, vous voyez les répercussions qu'il peut avoir dans les mêmes

communes dont on parle tout de suite. Ce n'est quand même pas très rigolo tout cela. Cela ne fait pas très sérieux.

Je le résume comme cela, mais nous budgétairement n'ayant pas d'autres indications, on discutait l'autre fois au bureau, on se posait la question de voir les consignes, s'il fallait carrément aller au tribunal administratif pour avoir des résultats aussi probants. Vous ne serez pas surpris qu'il y ait un grand rétropédalage qui vous soit proposé ultérieurement. Est-ce que ça vous appelle des questions ? Imaginez que les collègues auraient pu voir des sommes de ce type-là. Quand on passe de 40 000 à 230 000 ou de 282 à 452, cela arrangerait bien les recettes de ces communes. Oui, s'il te plaît.

Luc Lévi-Alvares : Lévi-Alvares de Gerzat et métropole. Je constate que la décision modificative qui nous est proposée ne fait que proposer des augmentations extrêmement conséquentes, notamment pour Issoire, par exemple. Par contre, le montant global de la TCFE perçu au niveau du département n'est pas modifié. Cela veut dire que les petites communes rurales et les autres communes, globalement, représentent une part moindre que ce qui était prévu initialement. Je comprends bien les chiffres ? Si vous versez ces sommes-là aux communes, quand bien même il y aurait un rétropédalage dans quelques mois, qu'est-ce qui va se passer pour tous les programmes financés par la TCFE au niveau des autres petites communes ? Je suis particulièrement inquiet.

Dès lors qu'on sait qu'il s'agit d'un dysfonctionnement de l'état au niveau national, pourquoi ne pas engager d'ores et déjà une procédure contentieuse de manière à bloquer les paiements considérés ? Puisque vous savez que cet arrêté préfectoral ne correspond à rien. Je serais plutôt partisan qu'on peut délibérer aujourd'hui, mais, parallèlement à cela, qu'une procédure contentieuse soit engagée de manière que vous n'ayez pas à payer ces sommes. Payer ces sommes, cela va pénaliser non seulement les programmes de travaux qu'on doit réaliser sur les petites communes du département, mais en plus de cela, ça va pénaliser les cinq communes concernées puisqu'elles vont avoir l'impression de toucher une somme, puis, elles auront à rembourser, donc, il va y avoir un yoyo budgétaire, aussi bien au niveau de T63 qu'au niveau de ces communes-là, qui va être insupportable.

Sébastien Gouttebel : Tu as bien compris l'enjeu. Si on n'est pas directement parti au tribunal, c'est qu'on attend aussi les retours des discussions nationales par le biais de la FNCCR et de toutes les remontées de terrain qu'ils ont eu. Néanmoins, ce n'est pas improbable qu'on s'oriente sur ce volet-là mais là aujourd'hui, d'un point de vue purement administratif, d'affecter ces sommes-là, on est bien d'accord on n'a pas bien le choix non plus, qu'on puisse le prévoir, cela ne veut pas dire qu'on les paiera, qu'on soit bien tous d'accord là-dessus. Je vous propose, s'il n'y a pas d'autres interventions--

Stéphane Guillaume : Avant de passer au vote.

Sébastien Gouttebel : Pardon, Stéphane, excuse-moi, tu n'as pas fini...

Stéphane Guillaume : On va quand même détailler un peu la partie investissement, parce que, dans cette décision modificative, qui s'équilibre pour 150 000 €, il y a l'ajout d'un nouvel emprunt de 8 millions euros. Comme on va voter après le nouvel emprunt, il faut bien aussi l'expliquer ici. Dans le tableau qui vous est proposé, il y a un certain nombre de réductions sur les participations à la fois des communes et des EPCI, sur des sommes qu'on n'est vraiment pas sûr de toucher et qui sont compensées par cet emprunt de 8 millions d'euros. Il est là également pour financer notre politique d'investissement, le financement de nos nouvelles compétences etc. C'est important de voir cela, on fait un effort financier particulier cette année, puisque cet emprunt vient doubler celui qu'on avait déjà souscrit et proposé au budget. Cela nous ferait un exercice 2023 avec un emprunt à hauteur de 16 millions euros, mais qui se justifie par le montant des travaux qui sont déjà lancés et qu'il faut bien-être sûr de financer. Cela fera l'objet sur le vote prochain.

Sébastien Gouttebel : Valérie, si tu peux ouvrir le vote de la décision DM 2, s'il te plaît. Il est ouvert. Ok pour tout le monde.

Pour : 66 Contre : 2 Abstention : 18

Merci, Valérie. Merci. Je comprends les abstentions nombreuses au vu des explications qu'on vous a donnés.

Le point 5 qu'évoquait Stéphane tout de suite, c'est le besoin d'emprunt supplémentaire qui a été fait. Vous avez toute la fiche, Stéphane vous a dit l'essentiel et vous avez la fiche qui correspond au taux fixe et comme partout, immédiatement, vous avez vu que le taux, c'est 3,88.

Stéphane Guillaume : Pour l'instant, notre meilleure proposition est à 3,88.

Sébastien Gouttebel : On a vécu, en début de mandat, presque de l'argent gratuit pour dire clairement les choses. C'est pour cela qu'il y a un gros travail qui est fait par Arnaud Rochette et ses équipes en lien avec Stéphane. Également, l'exécutif, sur toute la stratégie ingénierie financière, parce que d'avoir des sous dehors, cela commence à nous coûter très cher. Je vous propose de passer au vote, les collègues. C'est d'accord pour tout le monde ?

Pour : 81 Abstention : 6

Merci pour la confiance et merci pour tous les travaux qu'on va faire. Tu nous parles d'assujettissement à la TVA. Mon Dieu ! C'est dur ce matin.

Stéphane Guillaume : Assujettissement à la TVA. Territoire d'Energie intervient au titre de compétences obligatoires et optionnelles qui nous ont été déléguées par délibération des collectivités locales. En compétence obligatoire, on est Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité et de la fourniture aux tarifs réglementés de vente d'électricité. Au niveau des compétences optionnelles de l'éclairage public, de la transition

énergétique, tout ce qui est infrastructure de recharge pour véhicules électriques, les réseaux de chaleur, les panneaux photovoltaïques. Il y a différents régimes qui sont applicables aux différentes opérations en ce qui concerne la TVA. Les opérations qui nécessitent une déclaration mensuelle de TVA au service des impôts s'applique à tout ce qui est réseau, tout ce qui est Facé, environnement, petits travaux, énergie renouvelable, vous avez la liste dans l'encadré en dessous.

Le FCTVA, lui, s'applique à l'éclairage public, petits travaux, illumination, géolocalisation, recharge de véhicule électrique et la refacturation en cascade, ce qui est payé TTC par les mandataires et refacturé en intégralité au mandant. Opération blanche, ça concerne les travaux connexes, l'éclairage public sous mandat et les travaux orange. Quelques précision technique ?

Sébastien Picot : Oui, une précision technique, entretien, éclairage et IRVE, On ne fait pas de déclaration mensuelle de TVA. Il y a une erreur de cas, c'est du FCTVA.

Stéphane Guillaume : A corriger, s'il vous plaît.

Sébastien Picot : À corriger sur la présentation et en bas à gauche, entretien et de l'éclairage public et l'entretien de l'Infrastructure de recharge pour les véhicules électriques, ce n'est pas de la TVA, c'est du FCTVA. Ça peut paraître étrange d'avoir du FCTVA sur de l'entretien, mais sachez que c'est une décision dans la loi de finances rectificative de 2019, mais qu'on a le droit de le déclarer sur l'entretien des éléments annexes à la voirie. Dans le cadre du FCTVA, on a le droit de le déclarer.

Stéphane Guillaume : Au sein du budget, on a différentes opérations, certaines assujetties, d'autres non, ce qui complexifie quand même un petit peu la gestion budgétaire.

Sébastien Gouttebel : Je vous propose de passer au vote, Valérie, s'il te plaît.

Sébastien Picot : On n'a peut-être pas expliqué le pourquoi du comment. On est déjà depuis quelques années avec ces régimes d'assujettissement en TVA, d'une part, depuis le premier janvier 2022 ou FCTVA sur la plupart des compétences optionnelles qui vous ont été indiquées à l'écran et en TTC 100 % lorsqu'on est en opération sous mandat, c'est-à-dire qu'un lotisseur privé veut faire de l'éclairage public sur une voirie privée, on lui fait payer 100 % des travaux et on ne s'occupe pas de la TVA. Vous allez nous dire qu'on est en train de délibérer sur quelque chose qu'on fait déjà.

C'est vrai, mais la trésorerie départementale de Puy-de-Dôme, nous a demandé de prendre une délibération spécifique sur les règles de TVA que l'on applique dans notre établissement public. Pour qu'elle puisse utiliser, ensuite, cette délibération et ainsi, dans son compte de gestion, affecter les opérations soit en assujetti TVA, soit en FCTVA, soit en opération sous mandat parce qu'il y a eu quelques couacs sur les comptes de gestion précédent et ils ont

été obligés de modifier et de corriger les erreurs qu'ils avaient faites en affectation. On vote pour préciser les régimes de TVA qu'on utilise sur les autorisations de programme que l'on vote afin de donner un élément tangible à la trésorerie départementale et qu'on n'avait jamais pris de délibération en ce sens.

Stéphane Guillaume : Oui, parce que ce n'était pas nécessaire. Ça leur permet à eux de se couvrir, puis à nous de faire les choses.

Luc Lévi-Alvarez : J'ai travaillé huit ans à l'État, mais c'était il y a 20 ans, il y a 30 ans et j'ai l'impression que ça n'a pas changé. L'État fixe des règles fiscales que les collectivités sont obligées d'appliquer. Vous les appliquez de manière correcte depuis 20 ans, l'État se plante parce qu'il ne sait pas appliquer ses propres règles. Maintenant, il nous demande de délibérer. Non, mais c'est absurde. Je vous propose une abstention générale sur cette délibération, avec peut-être une voix du président, parce qu'il doit ménager les bonnes relations avec l'État. Il doit ménager des bonnes relations avec l'État, mais je vous propose une abstention générale pour montrer que l'État se fout de nous.

Sébastien Gouttebel : Ton coup de sang est partagé. Quand je souris, c'est bien les absurdités du quotidien auxquels on est confronté. Je vous rappelle que, sur le fonds vert éclairage public, ils nous ont demandé de délibérer pour qu'il ait écrit Fonds Vert. Subvention d'État ne suffisait pas dans mes délégations. Je vous ai fait reprendre des délibérations en juin pour que cela soit marqué, ça reste une subvention d'État. Voilà où on est confronté. Tout cela étant dit, je voterai pour, on le relance. Ne me faites pas une blague puisqu'il n'y a que moi qui vote pour, ne me faites pas des contres, sinon on va être emmerdé. Je voudrais bien qu'il y ait quelques pour, pour assurer la chose et que mes services surtout ne soient pas embêtés au quotidien. C'est parti mon kiki. Non, pas encore ? Valérie, on est samedi, tu as raison, on fait des blagues aussi, c'est reparti mon kiki. Le président vote pour. S'il y en a que plus, c'est sympa. Ne me faites pas des contres.

Pour : 48 Contre : 4 Abstention : 34

C'est bien. Non, mais ça montre quand même un désagrément. On va rester dans le même niveau de truc rigolo sur le passage à la M57, Stéphane, s'il te plaît.

Stéphane Guillaume : C'est une nouveauté pour personne. La M57 concerne maintenant toutes les collectivités. Certaines y sont déjà passées au premier janvier 2023 et ça va être généralisé pour tout le monde au premier janvier 2024. Quelle différence entre la M57 et la M14 ? On vous a fait un petit résumé, plus grande marge de manœuvre, gestion pluriannuelle des crédits, définition des AP/AE, ça, on faisait déjà. Adoption d'un règlement budgétaire et financier, ça, par contre, c'est nouveau. Vote d'AP et AE lors de l'adoption du budget principal. Présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif qui ne s'appellera plus compte administratif. Vote des dépenses imprévues, il

y en a plus, comme ça, c'est réglé. Il y a vote des AP et des AE, limiter à 2 % des dépenses réelles dans chacune des sections.

Les crédits sont fongibles, l'organe délibérant à faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres. Il y a plus besoin de délibération et que ça passe au conseil pour cela. Il y a un changement de maquette budgétaire aussi, sinon ce ne serait pas rigolo. Lorsqu'on vous présentera le prochain budget primitif en 2024, vous n'aurez plus la colonne budget précédent, puisque, n'étant pas la même nomenclature, ce ne sera pas la même chose, il n'y aura pas de comparaison. C'est quelque chose pour les services qui va générer pas mal de travail supplémentaire. Là encore, c'est une obligation réglementaire, on ne peut pas y couper. Quentin, si tu as des précisions à apporter, non pas spécialement.

Sébastien Gouttebel : Non. On va tous y être confronté. Là aussi, c'est la suite des libérations. C'est la suite de la suite. Je vous propose de passer au vote, Valérie, s'il te plaît.

On vote pour le passage à la M57. Je suis d'accord, mais on nous demande une délibération. Même motif, même combat.

Stéphane Guillaume : C'est obligatoire, mais on doit quand même voter.

Sébastien Gouttebel : C'est ça, c'est rigolo, c'est pour être sûr que tout le monde ait bien compris, je pense. On ouvre le vote, Valérie et le président va voter pour. On ne fait pas trop de blagues quand même. C'est d'accord pour tout le monde, Valérie ?

Pour : 55 Contre : 2 Abstention : 27

Le point huit, la durée d'amortissement par type de biens, aussi la paierie, parce qu'il y a un gros travail de fond que font nos collaborateurs à la paierie. Ce que vous avez au tableau, je ne vais pas tous vous les lire, vous avez tout ce qui correspond sur les durées d'amortissement de trois ans, à deux ans et à 40 ans et ainsi de suite. Au-delà du passage à la M57, ça permet aussi d'anticiper tous les futurs tableaux d'amortissement et que nos collaborateurs aient bien les mêmes bases et que la préfecture ait bien les mêmes aussi.

Stéphane Guillaume : Là, encore, c'est du classique. Vous faites la même chose dans vos collectivités, en début de mandat, vous définissez la durée d'amortissement des biens, cela est lié aussi au passage à la M57.

Tout à fait. On a mis 40 ans, mais c'est sous réserve de la réponse de la FNCCR.

Luc Lévi-Alvares : Les réseaux de chaleur, 25 ans, ça me semble peu, mais qu'est-ce que c'est sous le terme réseau de chaleur, il y a les tuyaux, il y a tout. Depuis 25 ans, cela me semble peu

Rémi Chabrilat : C'est une durée d'amortissement assez classique. La durée d'amortissement, c'est pas la durée technique

Luc Lévi-Alvares : Je vois, par exemple, dans les immobilisations corporelles, vous avez des supports réseaux à 30 ans, vous avez des réseaux d'électricité à 40 ans, ce n'est pas des tuyaux, mais--

Sébastien Gouttebel : C'est autour de la pratique des 25 ans. Tu pourrais dire : « Tiens, fais le parallèle avec un réseau d'eau, on peut amortir des fois 50 ou 60 ans, mais c'est la pratique qui fait que...

Stéphane Guillaume : Il y a des fourchettes dans les durées d'amortissement, c'est un choix pas arbitraire, mais qui s'est fait sur ce qui se faisait ailleurs.

Vladimir Longchambon : Sur une fourchette qui nous a été proposé.

Luc Lévi-Alvarez : J'attire juste votre attention sur le fait que de mettre une durée courte comme ça, cela pénalise le taux de retour sur l'investissement de l'investissement en question. Comme dans le cadre de la transition énergétique, on a plutôt intérêt à inciter à la réalisation de ce type d'équipement dans les zones urbaines. Je trouve que c'est dommage de pénaliser le taux de retour sur investissement pour ce type d'équipement ou au travers d'une durée d'amortissement un peu courte.

Quentin Ranoux : En complément d'information, les réseaux de chaleur sont aujourd'hui plutôt fortement subventionnés et le reste à charge reste assez court. L'idée, c'est de ne pas trop décorrélérer l'amortissement des subventions du fonds chaleur et de l'amortissement du réseau de chaleur. Ce qui fait qu'en plus, sur un réseau de chaleur, contrairement à un réseau d'eau, on a un peu plus de technicité, notamment sur l'isolant, les détections de fuite. Ce sont des réseaux un peu plus sensibles. On se dit que sur les 25 premières années, pas trop d'interventions, mais après, même si le réseau est encore très efficace, il y aura certainement beaucoup plus d'opérations d'entretien, de surinvestissement. Un réseau de chaleur de façon, il y a des extensions tout au long de sa vie, donc on a plutôt intérêt à ne pas trop amortir sur des longues durées ces investissements. C'est le choix qu'on a fait qui était technique.

Luc Lévi-Alvares : L'argument sur les subventions, je ne comprends pas très bien, parce que les subventions, normalement, elles s'amortissent avec la même durée d'amortissement que celle prévue pour l'investissement. Pour moi, c'est blanc comme opération. Par contre, sur l'intérêt financier, là non plus, je ne comprends pas, parce que je fais le raisonnement inverse. Plus vous amortissez longtemps, moins le coût unitaire annuel est fort. Cela favorise les investissements ultérieurs. Non, je ne comprends pas votre raisonnement. La fourchette proposée par l'État est de combien sur ces réseaux de chaleur ?

Sébastien Gouttebel : Franchement, je ne sais pas. Non, c'est une proposition.

Luc Lévi-Alvares : Je sais que dans d'autres collectivités, on a délibéré sur des 40 ans.

Sébastien Gouttebel : Toutefois, cela reste une proposition. Il n'est pas impossible qu'un jour

Luc Lévi-Alvarez : Métropole, je ne sais pas, je n'ai pas en tête. Je ne peux pas dire si on a délibéré à la métropole sur cela, mais dans d'autres collectivités dans lesquelles j'ai travaillé, on a délibéré sur 40 ans.

Sébastien Gouttebel : Ça reste une proposition, des discussions aussi avec les autres et une pratique de la moyenne. Je propose de passer au vote.

Quentin Ranoux : Juste rajouter en conclusion, ces durées d'amortissement ont fait l'objet d'un benchmark auprès des autres syndicats d'énergie des autres maîtrises d'ouvrage de réseaux de chaleur. Ça tournait essentiellement entre 25 ans et 30 ans, certaines 27, mais on restait vraiment dans ces ordres de grandeur.

Sébastien Gouttebel : On vote. D'accord pour tout le monde.

Pour : 83 Abstention : 3

Merci. Le point neuf à l'ordre du jour. On va charger notre vice-président, le pauvre, il sait pourquoi il est venu ce matin.

Stéphane Guillaume : Je vous propose de délibérer sur le forfait mobilité durable qui a été instauré par le décret 2020-541 du 9 mai 2020 dans le but de favoriser le développement des trajets professionnels plus vertueux. Un nouveau décret, en décembre 2021, étendu ce dispositif à la fonction publique territoriale. Ce forfait est décomposé comme suit, les agents qui utilisent des moyens de transport vertueux, c'est-à-dire covoiturage hors véhicules de fonction, véhicule faible émission en autopartage, transport collectif ou déplacement, d'où avec ou sans assistance, vélo, vélo électrique est fixé d'un forfait 100, 200 ou 300 euros en fonction du nombre de jours pendant lesquels ils utilisent ces moyens de transport vertueux. Ce forfait est cumulable avec d'autres primes et indemnités dans la limite d'un versement global de 800 euros par an. C'est quelque chose qui a but de favoriser les déplacements. Je trouve ça, pour ma part, extrêmement intéressant. Ce n'est pas très onéreux pour la collectivité et ça fait toujours un petit bonus pour les agents qui joue le jeu. Non, on l'applique si on le veut, il n'y a aucune obligation.

Sébastien Gouttebel : On n'a pas d'obligation, c'est vraiment volontariste dans le sens de l'histoire où on est tout de suite, ça nous semblait logique de vous le proposer. Je vous propose de passer au vote. On a eu un accueil favorable du comité technique en amont de

la proposition. J'ai oublié de le dire. Il y a une personne qui est arrivée. On va peut-être finir à 100, on va dire que c'est clos.

Pour : 85 Contre : 2 Abstention : 1

Merci pour nos agents et merci aussi de valider ces propositions que l'on peut vous faire. Le point 10, prime pour le pouvoir d'achat.

Stéphane Guillaume : Point 10 qui n'est pas soumis à délibération, puisqu'il n'a pas reçu un avis favorable du comité social territorial, donc il est là pour information. C'est la fameuse prime pouvoir d'achat, dont vous avez tous entendu parler, qui s'applique de plein droit aux fonctionnaires d'état et hospitalier, mais pas aux territoriaux, pour lesquels il faut une délibération de l'autorité territoriale de l'assemblée délibérante. Avant de pouvoir prendre cette délibération, il fallait soumettre le sujet au comité social territorial, qui a eu une position de principe et qui a eu un blocage a priori. Quentin, je vous laisse expliquer le retour que vous avez eu par rapport au centre de gestion.

Quentin Ranoux : Le sujet n'a même pas été délibéré au sein du comité technique. Le sujet n'a pas été voté au sein du comité technique. Sur le retour qu'on a eu du centre de gestion, c'est que sur tout ce qu'on a présenté, on a eu un accueil favorable, sauf pour ce sujet, ça n'a pas été délibéré.

Stéphane Guillaume : C'est encore trop neuf. On attend aussi un décret d'application à la fonction publique territoriale, qui n'est toujours pas paru. Le comité social territorial du centre de gestion a préféré effectivement ne pas étudier la question, tout simplement.

Sébastien Gouttebel : Ce qui ne nous empêche pas, nous, de délibérer.

Stéphane Guillaume : Si, ça nous empêche de délibérer.

Sébastien Gouttebel : On peut le délibérer quand même.

Stéphane Guillaume : Non. On ne vote pas sur cette question, puisqu'on n'a pas eu l'accord du comité social territorial.

Sébastien Gouttebel : Mais, c'est vrai que c'est quand même....

Luc Lévi-Alvares : Ce n'est pas une question d'accord, c'est une question qui n'a pas pu être évoqué en Commission technique.

Stéphane Guillaume : Je précise qu'il nous faut l'avis du comité technique. À partir du moment où on n'a pas d'avis favorable, on ne peut pas délibérer valablement. Il faut un avis favorable. Si l'avis est défavorable, on est obligé de redemander l'avis du comité social territorial avant de pouvoir délibérer valablement une deuxième fois.

Luc Lévi-Alvarez : Quelle que soit l'avis.

Stéphane Guillaume : Peu importe l'avis, cette fois, tout à fait, merci pour la précision.

Vladimir Longchambon : C'est ce que mon ancien chargé de master appelait L'ocas dans la fonction publique, c'est-à-dire l'office de complication des affaires simples.

Sébastien Gouttebel : Bonne remarque, Vladimir. Là aussi, on a essayé d'être un peu dans le sens de l'histoire tant qu'il ne sort pas des trucs pour dire clairement les choses, mais ce n'est pas notre faute à nous. On aurait essayé, comme on-dit.

Stéphane Guillaume : Le souci, comme on a plus de conseils syndicaux d'ici à la fin de l'année, on ne va pas pouvoir délibérer avant la fin de l'année là-dessus. Ce sera l'année prochaine, si le décret le permet pour application sur l'exercice 2023.

Sébastien Gouttebel : Le point 11, l'arrêté des aides sur le fonds chaleur. Vous vous rappelez qu'on a un contrat chaleur renouvelable, qu'on gère des fonds de l'Ademe, il y a 8,5 millions d'euros fléchés dans le département, hors métropole et Riom Limagne et Volcans. Le 5 septembre, on a eu une première commission d'attribution des aides et 17 projets ont été validés pour un droit de tirage autour de 1,2 million d'euros. Ce qui est d'importance, c'est que, pour rappel, tout ce qui peut être étude pour la création d'un réseau de chaleur, pour la mise en place d'une DSP et tout ce qui est étude est quand même financé à 70 %.

Après, même quand on change dans une commune rurale et c'était vraiment notre souhait, comme un Saint-Diéry, une chaudière à granulés pour l'école de Cotteuge, il y a 46 % de subvention. Vous rappelez à tous que ces aides sont cumulables avec d'autres. Cela peut être de la DETR, ça peut être l'opération cocon du département, ça peut être les CEE, donc on apporte et c'était notre souhait depuis très longtemps au syndicat. Maintenant que tout ça est officialisé, on peut se dire qu'il reste 7,3 millions d'euros en droit de tirage, ce qui devrait laisser la possibilité à toutes les collectivités, ou beaucoup de collectivités, de venir jouer. C'est l'occasion de vous redire aussi, il faut qu'on approuve, mais tout ça a été validé, vous vous doutez bien en comité. Ça reste quelque chose d'automatique, je ne vois pas qui pourrait être contre ce fait. On s'est battu pour avoir ces fonds de l'Ademe, maintenant, c'est bien pour les distribuer de façon intelligente. Quand cela a été validé par les comités techniques, on est chambre d'enregistrement tout de suite, mais on se doit de le faire. Repassez le message auprès des collectivités, mais aussi des opérateurs privés, ce n'est pas pour les particuliers. On l'a dit quand on faisait le tour des réunions de secteur, un ensemble hôtelier, une résidence de vacances, tout un tas d'éléments. S'ils veulent rentrer là-dedans, les portes du syndicat sont bien ouvertes pour qu'on puisse les accompagner. Donc passez le message, parce qu'on a signé, c'était en février, je crois, de mémoire, ça fait les six, sept premiers mois, c'est déjà bien d'avoir 17 dossiers et cette enveloppe-là. Ce qui est d'importance, c'est qu'on s'aperçoit qu'il y a 1,2 million de tirages, mais c'est 3,3 millions d'euros de travaux qui sont injectés dans le territoire. Mais également dans tous les

territoires aussi, au-delà des études, ce n'est pas pour l'économie locale non plus, au-delà des économies qui vont être faites par les collègues quand ils vont mettre en place. Passez le message partout et les collaborateurs sont là pour vous répondre et vous rappelez aussi que les comités vont être faits à la demande. Ce n'est pas deux par an. Si les dossiers s'empilent, c'est à nous de provoquer pour que cela soit instruit, qu'il y ait un comité technique rapidement et qu'à chaque assemblée générale, on puisse passer des arrêtés d'aide fonds de chaleur. Ce ne sera pas qu'une fois par an, c'est aussi donner un peu de temps à tout le monde. Quentin pour compléter ?

Quentin Ranoux : Pour compléter, on prévoira des arrêtés d'attribution assez régulièrement, mais ce n'est pas ça qui va vous bloquer pour vos projets. Vous avez juste besoin de l'accuser de réception de votre dossier de demande de subvention pour pouvoir, après, engager vos dépenses. L'accusé de réception ne vaut pas attribution, par contre, il ne vous bloque pas. Vous pouvez engager vos travaux une fois que vous avez l'accusé de réception. Vous n'avez pas de blocage administratif de vos chantiers. Il y a des accusés de réception au fil de l'eau et une fois que les dossiers de subventions sont dans la boucle, vous pouvez travailler. Il n'y a pas de blocage particulier.

Juste un petit complément, quand vous regardez les attributions, les taux d'aide sont très différents. L'attribution des aides est forfaitaire en fonction de la quantité d'énergie produite. Les taux varient en fonction du niveau d'investissement et la quantité de dépenses qui ont été présentés lors des dossiers de demande de subvention. Finalement, le montant des dépenses n'a pas d'influence sur le montant de la subvention. C'est quelque chose de très forfaitaire et technique en fonction de l'énergie produite. C'est pour ça qu'on voit des grosses variations de taux de subvention. C'est parce que les deux sont décorrélés.

Rémi Chabrilat : C'est en partie fait pour éviter quelque chose qui est toujours dommageable, qui est les surdimensionnements. Une installation, d'une manière générale, surdimensionner, elle a la tendance à mal fonctionner. Cela vaut particulièrement pour les énergies renouvelables, notamment pour les chaufferies Biomasse qu'on a toujours intérêt à faire fonctionner le plus proche possible de leur capacité. Une précision sur le niveau d'aide, il y a aussi un certain nombre de projets, parmi les plus petits qu'on a ici qui font l'objet d'aide complémentaire du département. C'est tous les projets qui sont en substitution du fioul et cela amène des compléments assez significatifs sur certains projets.

Jean-Pierre Chassang : Je voulais passer au slide précédent. Il y a quelque chose qui m'a interpellé, c'est exploitation de la chaufferie bois et du réseau chaleur Martre de Veyre. Si on parle d'exploitation, c'est du fonctionnement, ce n'est pas du projet. Ce n'est pas de l'étude.

Quentin Ranoux : Non, c'est la dénomination du marché, c'est que là, c'est une concession. C'est une délégation de service public qui a été faite sur la commune des Martre de Veyre

et dans cette délégation de service public, il y a aussi toute la part exploitation. Là, le montant hors-taxe qu'on voit sur le tableau, ce n'est que de l'investissement. Il n'y a pas d'exploitation.

Jean-Pierre Chassang : Ce serait bien de changer la désignation.

Rémi Chabrilat : On ne finance pas la commune, mais on finance la concession, donc on est obligé d'expliquer ce qu'il a dans la concession. Tu as raison, il y a une ambiguïté potentielle qui mérite de précision. Merci de nous l'avoir fait remarquer.

Quentin Ranoux : Pour rebondir sur ce que disait, Rémi sur les caractéristiques techniques des projets, petit retour d'expérience sur le premier comité d'attribution qu'il y a eu avec l'Ademe, ce sont des sujets qui sont regardés de très près. La puissance de la chaufferie en fonction de l'énergie délivrée, la présence d'un ballon tampon, des sujets très technique, on pousse l'étude jusque-là. Si vous avez des projets, soyez vigilant auprès de votre bureau d'études qu'il fasse le dimensionnement en bonne et due forme. On a des projets qui ont un petit peu été rattrapés au vol parce qu'ils ne respectaient pas forcément ces minimums techniques. Ce n'est pas juste un vœux pieux, c'est vraiment un critère d'analyse très précis.

Sébastien Gouttebel : D'accord pour tout le monde. On passe au vote et les collègues vont être contents de recevoir leur arrêté. Ok pour tout le monde, Valérie.

Pour : 87

Merci pour les collègues et surtout, passez le message, que ça vienne frapper fort au portillon. Rappelez Rémi, qui est à côté de moi, qu'une analyse technique est faite conjointement dans nos conventions qu'on a pu déjà délibérer avec l'ADUHME. Clara, qui fait toute l'instruction administrative et pour les plus petites des communes, cela enlève une belle épine du pied de ne pas avoir à gérer ça, comme on dit. C'était le but du jeu aussi.

Le point 12 : autorisations de programme et crédits de paiement. Sébastien, s'il te plaît.

Sébastien Picot : On l'a aperçu tout à l'heure dans la DM 2. Lorsqu'il s'agissait de la partie dépenses d'investissement, on a fait quelques petits mouvements entre l'opération déjà adoptée, qui s'appelle réseau 2023 et une nouvelle opération qu'on a appelé enfouissement. La raison, c'est que le FACE qui nous subventionne à hauteur de quasiment 3 500 000 euros par an, a des crédits à réaffecter, car ils sont non consommés par certaines maîtrises d'ouvrage tel que les nôtres. Ce n'est pas nous qui ne consommons pas. Nous consommons bien l'ensemble de notre dotation, mais d'autres territoires ne l'ont pas consommée.

On nous propose de réaffecter quelques centaines de milliers d'euros pour aller faire des enfouissements de réseaux complémentaires. Également, on va avoir une dotation aux alentours de 400 000 euros de travaux à réaliser, entre 400 et 500 000 euros. On attend

une décision d'ici à la fin du mois de novembre. On vous proposerait de créer une nouvelle autorisation de programme, de la doter de crédit en dépenses et en recettes pour que l'on puisse, à l'appui de la notification qui va nous être faite d'ici à la fin novembre, pour pouvoir passer les bons de commande afférant.

Sébastien Gouttebel : Ce sont toujours des bonnes nouvelles quand ça arrive. Quand on dit qu'il y a possibilité d'aller chercher de l'argent supplémentaire qui font des travaux, ce n'est pas neutre d'aller les chercher, vous l'avez bien compris. C'est ce qui vous est aussi proposé d'aller chercher de la recette pour dire clairement les choses.

Sébastien Picot : Je voulais juste compléter, c'est que, comme ces natures de travaux d'enfouissement, d'habitude, on les fait sur fonds propres dans le programme réseau 2023. On décale 440 000 euros de ce programme qu'on fait sur fonds propre vers ce nouveau programme qui va être subventionné autour de 80 % par cette aide d'état. Les autorisations de programme, on a toujours 2 millions d'euros sur cette nature de travaux d'enfouissement. Néanmoins, il y en a une partie qui sera toujours sur fonds propres à hauteur d'1million 560 et à hauteur de 440 000 qui seront aidés par le FACE avec cette intervention de l'État.

Sébastien Gouttebel : Je vous propose... Oui, s'il te plaît.

Luc Lévi-Alvares : Quand j'ai regardé le dossier, je me suis posé la question sur la délibération dans le sens que vous évoquez la création d'un nouveau programme 2023. Toutefois, vous ne nous demandez pas de délibérer sur ce nouveau programme. Est-ce que c'est juste une question de rédaction de la délibération ? Puisque vous nous demandez de voter le montant de l'AP et la répartition des CP. L'AP, c'est travaux du programme réseau 2023. Il y a deux programmes sur lequel on doit délibérer, non ?

Sébastien Picot : C'est cela. On délibère sur le fait qu'on avait 2 millions d'euros dans le programme réseau 2023, que vous avez déjà délibéré. Les nouvelles inscriptions, on baisse ces 2 millions à 1 060 000 et dans un deuxième temps, on fait la création du programme enfouissement à hauteur de 440 000 euros. On crée cette autorisation de programme et on la dote de crédit. On vous fait voter sur deux choses : La réduction de l'autorisation de programme du réseau et la création de la nouvelle opération.

Luc Lévi-Alvares : C'est bien ce que j'avais compris, mais ce n'est pas comme cela que c'est rédigé. Il faut bien voter sur les deux AP. La modification de la première AP en diminution et la création d'une nouvelle AP avec les sommes économisées.

Sébastien Picot : Vous avez raison. Oui, c'est bien cela qu'il fallait comprendre. Ce n'est peut-être pas très bien rédigé, mais vous avez bien compris ce qu'il fallait faire et je le confirme.

Sébastien Gouttebel : On passe au vote. Valérie, s'il te plaît. D'accord pour tout le monde.
Merci, Valérie.

Pour : 85

Merci.

Le point 13, avenant 2 à la convention de mandat 2020. Vous avez écrit qu'on avait délibéré pour qu'on ait une convention en 2019 et qu'on la proroge jusqu'au 31 décembre 2023 et non pas au 30 juin, liés à des reports de coordination de travaux. C'est-à-dire qu'ils ne sont pas toujours... Quand on est la coordination, il y a du décalage, mais maintenant, il y a aussi la réception administrative de tout cela. Il faut bien aller jusqu'à la fin de l'année pour qu'on soit dans les clous. Si cela ne vous appelle pas de questions, on va passer au vote. Merci Valérie. Tu peux clore, Valérie.

Pour : 86

Merci. Le point 14, attribution du marché d'exploitation des bornes de recharge de véhicules électriques. Là, on a fourniture, aménagement, l'installation des points de charge, l'exploitation, la maintenance et la supervision, la fourniture de services et de recharge, ce que concerne l'appel d'offres.

On s'est réuni, la commission d'appel d'offres, un pour retenir les entreprises, deux pour choisir avec un gros travail de fond qui a pu être fait par nos équipes. Là, aussi, il est important qu'on vous précise que la commission d'appel d'offres est très présente et bien représentée. On n'est pas deux à siéger, ce qui fait qu'on a des débats nourris et riches en interne. Également toutes les explications techniques sur les analyses des dossiers qui sont faits par nos collaborateurs et qui nous permettent de vous proposer les bonnes choses. Sébastien, si tu veux compléter, on a attribué le marché pour deux ans à compter du 23 décembre 2023 et prévu de la reconduire pour tacite d'un an jusqu'à deux fois, ce qui pourrait porter le contrat à quatre ans.

C'est d'abord deux et deux fois un an qui est possible derrière, à l'attribution Spie CityNetworks sur la direction opérationnelle sud-est. Voilà ce que la commission d'appel d'offres a retenu. Je ne sais pas si, Sébastien, tu vas porter d'autres points d'information. Vous dire qu'à part une candidature qui était éloignée, les autres, c'étaient très proches. Je crois que les membres de la commission d'appel d'offres le confirment, c'était très proche. On vous propose d'attribuer le marché d'exploitation des bornes de recharge à l'entreprise Spie pour les deux ans qui arrivent. On passe au vote, Valérie.

Sébastien Picot : Je précise que le président à délégation permanente d'attribuer ce type de marché, sous réserve que la commission d'appel d'offres ait donné son avis favorable au préalable. On vous indique que, juste ici, que c'est une délibération qui vous permet de

justifier que la présentation vous a été faite. Le président en a rendu compte de cette délégation.

Sébastien Gouttebel : Le but, ce n'est pas que le président fasse tout seul les trucs dans son coin. Il y a la commission d'appel d'offres et le rapport au conseil et c'est logique. On clôt, Valérie.

Pour : 84 Contre : 1 Abstention : 1

Merci. Je vous le redis, il y a un travail énormissime et 10 jours facile d'analyse intense pour dire clairement les choses.

Rapport des représentants du territoire à la Semelec. Rappel, qui siégeant dans cette instance, Rémi Chabrilat qui est à ma gauche, Jean-François Bizet et Fabien Besseyre, maire de Brassac. Nous sommes les quatre représentants au conseil d'administration de la Semelec. Nous nous sommes réunis à la dernière assemblée générale le 20 juin. L'arrêt des comptes, l'exercice vote pour le trentième exercice social. Le chiffre d'affaires net, vous avez le chiffre, je ne vous le redis pas, valeur ajoutée estimée à 75 %, quasiment à peu près la même chose.

Effectif moyen de 16 salariés en équivalent temps plein, c'est plus un par rapport à 2021. Ce qui correspond aussi aux demandes de structuration qu'on fait en même temps sur les deux tableaux de territoire d'énergie et Semelec pour être le plus efficace possible. Derrière tout cela, déficit après impôt et dotations aux amortissements, à peu près 70 000 euros. Quant à un déficit d'à peu près 114 000 l'année d'avant. Il a été décidé d'imputer ce déficit au chapitre autre réserve au plan patrimonial, vous avez les actifs immobilisés, les capitaux propres. Vous voyez que sur les capitaux propres, il y a un 1 600 000 euros. C'est toujours très particulier de dire, tout va bien, c'est ce que j'ai dit en bureau, tout va bien, mais on a quand même un déficit. Cela fait aussi partie de la stratégie.

Les sommes qui ont pu être dans les capitaux propres liés à l'histoire de la création de Semelec des structures sur des années où il y avait des travaux, des recettes allouées. Tout cela s'est fait au fil de l'eau sur 20 ans, de se dire qu'on a un déficit à 70 000 euros, ce n'est pas grave quand on a aussi des capitaux propres à hauteur d'un million six. Cela permet de se dire qu'on utilise ces recettes qui ont été gagnées précédemment pour clore les choses. Il n'y a aucun problème de fond sur le fait de faire du déficit, parce que cela fait partie de la stratégie. Également, vous dire qu'on a travaillé aussi, c'est l'occasion de vous en rappeler sur une meilleure répartition. C'est qu'il y a quelque chose qu'on a entériné en début d'année, des taux d'honoraires sur les phases de travaux et les phases-conseil.

On va sortir des choses pour être aussi au plus près de la réalité et qu'on donne un peu plus de rémunération, ce qui demande beaucoup de techniques. On va aller là-dedans et qui mettra aussi un peu plus de réalité. Ce sont les orientations, Rémi le confirme qu'on a donné

aussi par mandat à notre directeur, Sébastien Picot, ici présent. Là aussi, vous parlez de Semelec, on recrute, on se structure, on a rétoffé le côté éclairage public pour rentrer plus dans la phase de réception, plus d'administratif. Également, donner plus de sens et que nos collaborateurs aussi aient plus le temps de contrôler les entreprises qui font les travaux. On est vraiment rentré dans ce mouvement de fonds global de la structuration des deux services en parallèle dans l'intérêt des territoires. C'est l'ocas, je vous le redis. Malgré ce déficit léger, il est important de rappeler que tout va bien et que c'est aussi de la stratégie.

Rémi Chabrilat : Peut-être pour ceux qui n'avaient pas entendu l'explication de ce pourquoi de ce matelas assez confortable qui a pu être accumulé. Le principe a été pris, maintenant, Sébastien le confirme, il y a une vingtaine d'années, d'un niveau de rémunération forfaitaire qui est à X pour cent des chiffres d'affaires des travaux mises en œuvre pour le compte du syndicat par Semelec. C'est 4%. Par rapport à ce qu'un certain nombre d'entre nous peuvent voir par ailleurs, c'est un niveau qui est extrêmement raisonnable. Moyennant quoi, il y a eu des années, je peux dire une bêtise, Sébastien, c'est 2013, 2014, il y a une dizaine d'années, des années de forte augmentation du niveau de travaux. Il y a eu une période de gonflement des travaux où Semelec, à l'époque, est arrivée à absorber cela sans augmenter trop ces charges, sans recruter longuement. Cela a dû être un peu compliqué, d'ailleurs. Moyennant quoi finalement, il y a eu plusieurs années pendant lesquelles les recettes de Semelec étaient plus importantes que ses dépenses, significativement. Ensuite, le niveau de travaux a baissé, mais, entre-temps, il y avait eu un matelas qui avait été constitué. Rappeler que Semelec ne distribue pas de dividende et que ces recettes-là, que c'est un outil qui a vraiment été créé à un moment donné, dans des circonstances particulières, pour servir le syndicat. Ce n'est pas une société qui a un objectif commercial en tant que tel.

Concrètement, cet argent est resté dans Semelec, à un moment donné, le montant de travaux a baissé. Par ailleurs, comme l'évoquait le président, on a recruté pour mieux assurer un certain nombre de services. On se retrouve dans une situation où Semelec, comme le montant de travaux a baissé à un peu moins de recettes, à un peu plus de dépense, perd un peu d'argent. Sauf que la réflexion qu'on a eue en arrivant avec, sous le contrôle du président, c'est de se dire, à l'époque, les réserves étaient de l'ordre de 2 millions d'euros. Je dis de l'ordre, mais oui, qui avait été constitué à une époque, au titre ou par une bonne gestion, on ne sait pas dire, parce que finalement, cet argent ne servait à rien, il dormait. On a estimé que ce n'était pas grave si on érodait un peu ces réserves et à condition, comme l'évoquait Sébastien, qu'on travaille, ce qu'on est en train de faire, sur comment ajuster le mode de rémunération de manière que ça ajuste. À ce qui n'est pas de trou ni d'excédent et que, mais que, par contre, le travail qui est réalisé pour notre compte soit rémunéré à son juste niveau.

Sébastien Gouttebel : Je vous propose... Oui, Sébastien.

Sébastien Picot : Je voudrais juste compléter quelque chose. Vous aviez l'habitude chaque année d'avoir ce rapport et depuis aussi longtemps que je suis directeur général et même mes prédécesseurs on vous faisait ce rapport, ce qui était le minimum attendu dans la gestion des EPL. Sachez que depuis cette année, dans le rapport qu'on vous a mis à disposition in extenso, vous avez un petit pavé d'une quinzaine de pages qui vous détaille, suite au décret qui est paru sur le sujet, sur la gestion des SEM, vous avez un rapport très complet de la gestion de Semelec, avec beaucoup plus de niveau de détail sur l'activité, sur les filiales qui existent.

Il en existe une qui est un dans GIE, qui fait le contrôle technique des ouvrages pour les ouvrages de distribution publique d'électricité pour le compte de Semelec et pour le compte de son mandant. Si vous voulez vous plonger dedans, vous avez un rapport très complet qui est conforme à ce qui est attendu au niveau du décret en la matière. Ce rapport a été établi sur la base du modèle qui nous est fourni par la fédération des entreprises publiques locales, la FEPL que vous connaissez peut-être par ailleurs, dans la gestion de vos collectivités, si vous avez des SEM ou des SPL qui y sont affiliés. Au niveau local, c'était Marion Canalès qui en était la Présidente, nouvelle sénatrice.

Sébastien Gouttebel : Merci pour les précisions. Ce qui vous est demandé de délibérer, c'est le fait qu'on vous ait bien présenté ce rapport. Valérie. C'est, ok pour tout le monde ? Il y a un fléchissement. Vous avez endormi. On va dire que c'est bon, Valérie.

Pour : 81 Abstention : 2

Merci.

Le point 16, convention de déploiement de la fibre optique avec la Région Auvergne Numérique HTHD/Enedis. L'histoire : 2014, signature de la convention relative à l'utilisation des supports HTA/BT dans le cadre du déploiement de réseaux de télécommunication fibre optique ; juin 2023, le territoire est informé que la Régie Auvergne Numérique allait terminer la couverture avec la réalisation d'une phase 4 pour les zones plus rurales. Cette réalisation nécessitera l'utilisation des supports des réseaux HTA exploités par Enedis et propre du territoire. Besoin de rédiger une nouvelle convention qui tiendrait compte de la place de la nouvelle Région Auvergne Numérique dans le cadre du déploiement.

Sur la synthèse des principaux attendus, il y a un rapprochement du côté Enedis afin d'exposer les supports qui vont être susceptibles d'être utilisés. Validation technique d'Enedis qui sera donné, tenue mécanique des supports et ainsi de suite. Les structures devront respecter les modalités fixité par notre concessionnaire Enedis lors des interventions des équipes, ne peut pas s'opposer à l'enfouissement des réseaux. Effectivement, où la pose en façade, c'est la logique de l'évolution et de l'intérêt des collectivités. TE63 et Enedis, devront communiqués périodiquement les programmes de

travaux et de mise en technique discrète pour que, justement, ils puissent suivre, eux, de leur côté. Sur le plan financier, verse en une fois et pour la durée de la vie des réseaux fibre optique, un droit d'usage au distributeur Enedis d'un montant de 55 euros HT, valeur 2015 qui sera actualisée. Une redevance d'utilisation des réseaux publics de distribution d'un montant de 27,50 € HT (valeur 2015 qui sera réactualisée). Là, aussi, c'est typiquement la vie et l'intérêt des territoires pour qu'on puisse, de bon sens, utiliser des supports qui existent, plutôt que de voir des forêts de poteaux qui se reposent un peu partout. Ce qu'on a pu voir, forcément, nous mettre d'accord avec notre concessionnaire Enedis et c'est ce qui vous est proposé aussi de revoir aujourd'hui. On est dans le volet technique de déploiement. Valérie, tu nous mets le vote, s'il te plaît. C'est bon pour tout le monde ?

Pour :

Merci à tous.

Sébastien Gouttebel : Le point 17, fonds vert, éclairage public, on en a beaucoup parlé dans toutes les réunions de secteur. Je vais refaire un peu, je suis désolé pour ceux qui l'auront entendu plein de fois, mais refaire un peu de pédagogie sur le comment ça s'est passé. On a su dès le début d'année qu'on aurait à peu près 700 000 € dans le département du Puy-de-Dôme, qui seraient alloués à la rénovation du parc d'éclairage public. On a commencé à travailler en interne, avec les équipes, pour définir trois zones de priorité. Le plus affreux étant les boules et les lampes au mercure, je crois, de mémoire. Avec une particularité, c'est que aussi, les services de la préfecture, on fait le huit mars une présentation officielle à tous les élus qui voulaient bien-être présent, qui auraient plein de sous sur le fonds vert éclairage public.

Nous, on était le quatre mars à la préfecture avec déjà des tableaux qu'on donnait à la préfecture pour qu'ils commencent à trier des trucs. Pour nous, ce n'était pas une surprise, mais il y a plein de communes qui ont cru que cela allait être un droit de tirage quasi illimité pour avoir de l'argent en plus, donc cela a fait quelques frustrations. Avec cette particularité, comme l'État, vous savez comment ça se passe quand ils veulent dire qu'une politique marche, ils ont aussi demandé aux équipes de sortir des chapeaux, des projets qui étaient déjà délibérés et engagés des collectivités qu'on puisse les mettre dedans et dire, les travaux, regardez, on vous a donné les sous, mais ils vont vite pour le faire. Là aussi un travail monstrueux qui a été fait par les équipes en interne, puisque le même tableau à remplir, il devait y avoir 20 colonnes dans ce sens, puisqu'il fallait définir les économies de carbone, les gains d'éclairage avec tout un tas de mesures, vraiment rentrer dans une étude fine de ce qui a été proposé. La préfecture, j'ai demandé à ce qu'on la remette en gros et en rouge. C'est la préfecture qui a arbitré, ce n'est pas nous. J'ai plein de collègues qui m'ont appelé en me disant que ce n'est pas normal, on n'a rien, pourquoi tu ne nous donnes rien ? Je ne donne rien du tout. C'est bien la préfecture, il y a un travail de fond qui a été fait par les équipes et avec le secrétaire général. Au départ, devait être sorti de la boucle les

communes de plus de 10 000 habitants et le préfet à arbitrer pour que des communes de plus de 10 000 puissent jouer.

C'est comme cela que les élus de RIOM, bien joué, bien vu, ont fait leur job et le préfet leur a réaffecté 100 000 € sur les 700 000 sur des tranches d'éclairage public. Tant mieux pour la ville de RIOM, ils ont fait leur job. Toutefois, ce n'était pas ce qu'on avait pu imaginer lors des premières réunions avec Laurent Lenoble, le secrétaire général de la préfecture et c'est bien le préfet qui a tout arbitré. Vous avez la liste des 35 communes qui ont été reconduits, avec aussi une particularité, c'est que les préfets, ils travaillent par arrondissement. À Ambert, les collègues avaient sûrement très bien travaillé et mieux travaillé avant, mais il n'y avait pas de trucs affreux dans les tuyaux à résorber tout de suite. Ils ont repêché dans la liste deux communes de L'Ambertois, pour ne pas dire qu'il n'y a pas de fonds vert qui tombe sur cet arrondissement-là.

Voilà comment ça s'est passé aussi, ce qui peut créer quelques compréhensions dans les choix qu'a pu faire la préfecture. Une fois que j'ai dit cela, vous avez compris que nous sommes là pour faire une analyse technique. On nous annonce qu'il y aurait un deuxième Fonds Vert. On ne sait pas quel montant, on ne sait pas quand et on ne sait pas s'ils vont nous changer des critères à l'intérieur. On vous tiendra informés et au courant aussi. Je vais bientôt réécrire maintenant à la préfète de région, comme tous les ans, qu'on allait faire aller entre 12 et 15 millions d'euros de travaux et qu'on veut 12 millions d'euros de subvention. L'an dernier, on s'en est plutôt bien sorti, puisque le côté positif, c'est qu'avant, il n'y avait pas de fléchage particulier sur l'éclairage public et de fonds dédié. C'est le début d'un truc mieux.

Après les sommes ne sont pas à la hauteur des ambitions et de ce qu'on pourrait faire, mais c'est mieux. Nous serons prêts à jouer. Encore faut-il qu'on nous dise quelle somme est reconduite dans le Fonds Vert et quelle somme on a. Je vais bientôt écrire à la préfecture de région et copie au nouveau préfet de Puy-de-Dôme qu'on veut plein de millions d'euros. Ce qui nous avait peut-être conduit, c'est peut-être pour cela qu'on a vu un peu plus que les autres années. C'est surtout qu'on leur avait démontré qu'on était capable d'agir et de faire des travaux d'investissement tous les ans. Sur ce volet, je ne sais pas s'il vous appelle des questions interrogations, mais je pense l'avoir résumé.

Une info sur l'organigramme du territoire d'énergie, là aussi, vous avez compris. Au vu des délibérations qu'on a déjà prises ce matin autour de Quentin qui est à ma droite. Maintenant, il y a un pôle finance et gestion administrative, un pôle direction et un pôle transition énergétique. Cela permet, pour ceux qui ne le connaissent pas, il est caché où Sébastien, je ne le vois plus. Il est debout au fond de la salle, mais vient devant. Ce sera plus simple. Sébastien Dufour nous a rejoint le premier septembre, justement, et est chef de projet énergie renouvelable, il reste à votre disposition pour parler de tout projet, notamment du photovoltaïque. N'hésitez pas à l'appeler, il a attaqué déjà un bon tour du

département, a rencontré déjà de nombreux élus depuis sa prise de fonction. Là aussi, cela fait bien partie des compétences que l'on souhaitait, qui ont été validées. Le recrutement suit son cours aussi pour qu'on ait des collaborateurs de bon niveau. Je ne sais pas, Sébastien, si tu veux dire un petit mot, s'il te plaît, ce serait bien.

Sébastien Dufour : Bonjour à tous. N'hésitez pas à revenir vers moi. J'ai déjà des cartes sur moi, si vous voulez mes coordonnées, comme le disait Sébastien, je vais principalement travailler d'abord sur la filière photovoltaïque. Si vous avez des obligations, notamment des parkings de plus de 1500 m² ou des terrains que je vais appeler dégradés, anciennes carrières, anciennes décharges, etc, n'hésitez pas à me faire remonter tout ça, qu'on échange, parce qu'en parallèle et là, je parle sous le contrôle du président, une réflexion est menée entre le territoire d'énergie, le Valtom, notamment, le département et d'autres acteurs, pour mieux répondre à vos souhaits. Ceci est un peu mon avis personnel, en souhaitant avoir une structure qui puisse développer ce type de projet par et pour la collectivité.

Sébastien Gouttebel : Merci, Sébastien. Au travers ce nouvel organigramme, on voit bien qu'aussi, on se doit de monter en compétence. On a voulu des nouveaux statuts, vous vous rappelez qu'ils ont été vraiment acceptés à plus qu'une large majorité, puisque 412 communes ont répondu. Ce qui reste toujours rare quand on fait des modifications statutaires, et on a eu deux abstentions et une contre. On va dire que cela relève de l'anecdote. Néanmoins, derrière, on est aussi attendu au tournant et l'exécutif qui est là au quotidien et avec le bureau, on essaye de tout faire pour, justement, se structurer le plus rapidement possible. Je rebondis sur ce que disait Sébastien Dufour, on s'est rencontrés deux fois avec tous ceux qui font déjà du photovoltaïque sur le département. Assemblia et Ombrière d'Auvergne, le Valtom. Grégory, je n'y arriverai jamais à dire ton truc.

Grégory Bonnet : Soleil de la Viouze.

Sébastien Gouttebel : Soleil de la Viouze. C'est bon, c'est juste ? Viouze, je n'y arriverai pas, dans une autre vie, peut-être. Globalement, on s'est mis autour de la table, le département, forcément, nous, l'Aduhme et ainsi de suite pour dire pas nous qui arrivons avec des nouvelles compétences, le but n'est pas de dire aux autres, maintenant, tu arrêtes de faire ce que tu sais faire et nous, on va s'en occuper. Non, le truc, c'est bien de s'appuyer sur les compétences des uns et des autres et qu'on trouve une bonne phase d'équilibre. Vous rappelez qu'on a créé un SAS d'investissement avec le département et clairement, on se pose la question de voir si on peut faire évoluer la SAS. Il faut aussi que le département soit bien sur ce volet-là, ou si on crée une autre structure ad hoc, avec le but derrière tout cela, c'est qu'on a un interlocuteur de niveau départemental qui puissent répondre aux collectivités locales, éviter qu'il y ait seulement des opérateurs privés qui viennent au milieu de la danse et qui viennent tout gérer.

Derrière cela, ce sont des nouvelles recettes, des recettes potentielles et le but, c'est qu'elle reste dans le territoire aussi. Dans notre vœux pieux, on se dit tiens, cela serait une bonne idée si ce qu'on arrive à produire dans les mois, années qui arrivent, on arrive à se le revendre pour nous, pour les groupements d'achats d'énergie. Je crois que c'est l'objectif, c'est ce qu'on a dans la tête. Je vous vois opiner du chef. Je crois qu'on est bien en phase et si on peut sécuriser l'acte d'achat des collectivités adhérentes aux deux groupements d'achat en cours tout de suite. Là aussi, on aimerait bien qu'il y en est plus qu'un à l'arrivée à l'échelle du département.

Toutefois, qu'on puisse se revendre l'énergie qu'on produit nous-mêmes, qui évite d'avoir de l'achat fluctuation du marché, parce qu'on a tous compris que c'était plus le volume qui faisait le prix. C'est la déréglementation totale, on le subit, on l'a subi en 2023, ce sera un peu moins vrai en 2024, puisque ce qu'on a ouvert d'un groupement d'achats et les prix sont un peu meilleurs. Globalement, ça fait quand même super mal aux fesses de mettre autant d'argent sur de l'énergie pour faire juste tourner nos mairies, qu'elle soit petite ou plus grande, nos structures, les écoles, C'est quand même complètement fou. Voilà les idées de fond qu'on a quand on s'est réunis. Le Valtom nous a écrit dernièrement. Je déjeune avec le directeur d'Assemblia lundi.

On se voit, on discute et aucun des acteurs, les deux fois qu'on s'est rencontré, qui était autour de la table, on a dit non, c'est une mauvaise idée qu'on discute. Il faut aussi se donner le temps de la réflexion. C'est vrai que quand chaque responsable de service nous a fait la présentation de, on en est où ? On sait faire quoi ? C'était riche d'enseignements aussi. Pour moi, le président du territoire, de savoir ce que faisaient déjà les autres, parce que parfois, c'est méconnu aussi, pour dire clairement. Il y avait des vrais savoir-faire en interne dans toutes les structures, je sais qu'on va y arriver, à travailler ensemble dans l'intérêt du département et de toutes nos communes adhérentes. Ce petit point dit d'actualité.

Les infos des ventes des CEE, on avait mis dans le budget qu'on vendrait des CEE. On l'a fait en deux vagues et le 16 juin, on a fait la deuxième vague.

C'est bien cela, Sébastien. Là aussi, c'est une information et cette session a rapporté presque 280 000 € pour montant budgété de 200 000 au total, c'est un peu mieux. On a aussi eu un peu plus de volume, parce que, comme on fait plus de travaux, plus de trucs, globalement, on avait un peu plus de vente aussi à faire. Néanmoins, ce n'est jamais neutre dans nos recettes. Aussi, dans nos discussions qu'on a en interne, c'est de voir, pas tout de suite, comment on pourrait aider les collectivités à mieux valoriser les CEE, parce qu'il s'en perd énormément. Parce que nos collaborateurs non pas le temps, parce qu'on ne sait pas faire, et de voir comment on peut construire cela dans l'intérêt de toutes les communes et d'aller chercher de la recette qui, tout de suite, se perd pas mal.

Voilà sur ces infos. Les infos du quotidien, on va revenir dans les territoires. Je l'ai dit pendant qu'on faisait les réunions de secteur, on va aussi revenir réinterroger, retravailler avec tous les territoires, toujours sur le déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques. Vous aviez adhéré, j'avais proposé qu'on n'affiche pas : On mettra un million d'euros par an, on mettra 2 millions d'euros d'investissements, mais il n'empêche que tout de suite, la seule règle du jeu qu'on a pour ceux qui nous ont transféré des choses, on peut faire pour votre compte, mais l'intégralité de la somme et des travaux, tout ce que ça coûte, c'est vous qui la payerez. Ce n'est pas neutre ce que je dis, parce que là aussi, il y aura peut-être des nouveaux équilibres à trouver.

Au vu des enjeux, des équipements, je lisais ce matin de bonheur sur le secteur de Saint-Julien-Puy-Lavèze qui veulent équiper d'un gros chargeur. Forcément, c'est la sortie de l'autoroute de la 89, aussi, c'est du bon sens, mais on voit bien que le privé s'investit, et c'est logique, dans tous les secteurs qui vont être rentables à terme. La limite de l'exercice pour nous, c'est de créer que des services qui créent du déficit. Je vous rappelle que, dans l'allier, ceux qui ont un peu plus d'avance sur nous, ils ont autour 300 000 euros de déficit par an. Tout de suite, ce sont les communes d'implantation qui ont des bornes de recharge qui payent ce déficit sur le département. On aura des vrais chiffres à la fin de l'année.

Là aussi, sur notre DSP, puisqu'on aura à peu près un an aussi d'installation globale de toutes nos bornes de recharge, et on va savoir que, vraiment, à la fin de l'année combien coûte le service. Vous vous rappelez qu'on a déjà fait évoluer la politique tarifaire pour tenir compte l'augmentation du coût de l'énergie. Cela permet aussi, vous parlez de cela, il va falloir aussi qu'on fasse vivre notre schéma départemental d'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique, avec toutes les collectivités qui nous ont, d'ores et déjà, transféré la compétence et celle qui pourrait se poser la question dans nos points d'actualité. Quand on disait tout à l'heure les parkings tous les 20 places au-delà de 1500 m², une borne de recharge, ça peut être une pas chère, mais derrière, ça va être des millions d'euros à l'échelle du département. Voilà sur ces infos d'actualité ce qui nous occupe au quotidien. On continue à... Oui, s'il te plaît.

Luc Lévi-Alvares : Je reviens sur les certificats CEE. Est-ce qu'on pourrait nous expliquer comment se proposent nos certificats ? Est-ce qu'il y a un appel d'offres ? Est-ce qu'il y a un point de passage obligé ? Comment ça se passe ? Par ailleurs, sur le tarif de sept euros et demi, je n'ai plus de références en tête. Est-ce qu'on pourrait nous rappeler à combien on les avait valorisés l'année dernière, les années précédentes ?

Sébastien Picot : On fait un appel à candidature auprès d'un certain nombre d'acteurs qui se manifestent, qui font de la démarche commerciale soit récente, soit au long cours. Act commodities depuis 2010, 2011 fait partie de ces acteurs que l'on consulte lorsqu'on met en vente un volume de Certificats d'Économie d'Énergie. La précédente vente était aux alentours de 7,3 euros HT par mégawatt heure Cumac, celle qu'on avait faite en début

d'année. On est un peu supérieur cette fois-ci. Je trouve que le coût de CEE continue à augmenter. Vous pouvez voir aujourd'hui des sessions qui sont à des niveaux un peu plus fort de l'ordre de huit euros. Après, c'est le moment où on vend, le moment où on a fait l'appel d'offres qui détermine finalement le prix de vente des Certificats d'Économie d'Énergie. On a généralement une petite dizaine d'acteurs que l'on consulte et on a souvent entre quatre et huit réponses.

Luc Lévi-Alvares : Je suis surpris qu'avec le renchérissement du coût de l'énergie, la valorisation de nos Certificats d'Économie d'Énergie n'ait pas été plus substantielle.

Sébastien Picot : Cela n'a pas de lien direct. On obtient un certificat dans la mesure où on a posé sur le territoire un matériel, en l'occurrence c'est un luminaire d'éclairage public qui correspond à des critères techniques. On obtient une valeur de certificat en kilowatt heure cumac ou en mégawatt heure cumac. Finalement, ce qui fait la valorisation du certificat à l'instant T, c'est la potentielle pénalité que peut avoir un acteur obligé, EDF, total, pour ne pas les nommer. Des énergéticiens et d'autres qui arrivent à obtenir le volume que l'État attend de leur part en termes de Certificats d'Économie d'Énergie.

C'est un principe d'offre et demande, si, par exemple, EDF a déjà son côté tas de certificats d'économie d'énergie, il ne va pas être intéressé pour proposer des offres pour acheter des Certificats d'Économie d'Énergie. À l'inverse, si un total n'a pas suffisamment réussi à obtenir de Certificats d'Économie d'Énergie par ses propres actions ou en achetant auprès d'acteurs non obligés comme les collectivités et que l'offre sur le marché de volume de certificats à céder est faible, les prix montent. C'est un peu comme la bourse finalement. La teneur financière de cette vente n'est pas en lien direct avec les prix de l'énergie.

Rémi Chabrilat : elle repose essentiellement sur le volume qui a été attribué ou demandé par l'état aux différents opérateurs. Si l'état dit : « Monsieur EDF, l'année prochaine, ce n'est pas par année, c'est par période. Sur la période suivante, on veut que vous fassiez deux fois plus de CEE, les cours montent plus que si on dit, on veut que vous fassiez 1,2 fois plus de CEE.

Sébastien Picot : La valeur maxi que pourrait atteindre un Certificat d'Économie d'Énergie d'un mégawatt heure cumac, c'est 20 €, parce que c'est la valeur de la pénalité que pourrait payer un énergéticien si jamais n'atteignait pas son cota. Le prix d'un certificat, c'est entre zéro et 20 € du mégawatt heure. En 2010, on avait réussi à les vendre quatre euros du mégawatt heure, on avait fait une super vente et on est monté jusqu'à 9.40, 9. 50. Cela se situe entre 5 et 10 au cours des 10 dernières années.

Sébastien Gouttebel : Je pense que la logique de dire, sur le volume attendu de l'année, qu'on le fasse en deux ventes, en deux sessions, c'est quelque chose qu'on vous reproposera aussi sur les modèles. Ça nous semble sage. Ça permet d'ajuster un peu sur l'année, d'essayer d'aller gratter deux, trois sous en plus.

Quentin Ranoux : Juste en complément, sachant que demain, avec l'activité réseau de chaleur, elle est très génératrice de CEE, donc cela va aussi, les montants qu'on vous propose là ne seront certainement pas ceux de demain. Ils seront certainement plus élevés avec l'activité réseau de chaleur.

Sébastien Gouttebel : Toujours, dans les points d'actualité, l'exécutif, tout le monde... Vas-y, puisque tu es sur ce sujet-là avant que je passe à autre chose.

Yannick Vigignol : On a fait un retour. Je voulais réintervenir sur le retour, après, sur la question des bornes électriques, déjà, remercier les services sur la qualité du rapport d'activité qui nous a été remis. Pour des novices comme moi, c'est vraiment très éclairant et très pédagogique. Merci à eux. Dans cette partie du rapport d'activité, il y a une page qui est consacrée justement aux bornes électriques. On voit une forte augmentation du taux d'usage de ces bornes. Également, j'entends la réflexion qui doit se poser sur l'évolution de ce schéma, au regard aussi des investissements réalisés par les opérateurs privés, l'évolution des véhicules, l'évolution des pratiques.

Toutefois, il nous manque pas mal d'éléments de compréhension pour réfléchir sur cette évolution-là. Quelles sont les bornes les plus utilisées ? Est-ce qu'on est sur un usage plutôt rural, plutôt urbain ? Est-ce que ce sont plutôt des bornes à charge rapide ? Il y en a qu'une, mais est-ce qu'elle est plus utilisée que les autres ? Est-ce que le changement tarifaire, c'est sur 2023, mais a eu un effet ? Tous ces éléments-là, je comprends qu'ils ne soient pas dans le rapport d'activité, ce n'est pas une critique. Néanmoins, cela serait vraiment nécessaire de pouvoir en disposer pour alimenter les réflexions futures qui ont été un peu esquissés par le président. Merci.

Sébastien Gouttebel : Tu as raison, mais comme j'ai dit précédemment, on aura en gros qu'une vraie lisibilité de tout notre patrimoine et notre parc, que sur l'année 2023. Effectivement, toutes ces données seront totalement publiques en début d'année prochaine. Quand on a le rapport, le retour que j'ai eu de Christophe Jarleton, qui est chargé de suivre cela aussi en interne. Typiquement, l'idée du schéma qui avait été fait d'implantation en 2017 a bien validé que les bornes qui ont été implantées sur le Sancy, un secteur touristique et pourtant, il n'y a pas beaucoup d'habitants l'année et bien cet été, au mois d'août elles ont très bien fonctionné.

Cela veut dire que les gens qui étaient en itinérance dans nos territoires ont bien trouvé nos bornes de recharge électrique pour venir se recharger. J'ai eu l'info, il m'a dit, juste comme cela, on a les extractions d'août. Cela vaut pour l'exemple, il y a une anecdote, mais c'est très rassurant sur ce qui a pu être fléchi dans le rapport initial de 2017 par les exécutifs précédents, de dire : « On fait un bon ménage, on n'oublie pas les secteurs touristiques, enjeu, on n'oublie pas ça, on n'oublie pas si. » Dans l'absolu, on voit que cela commence à

bien fonctionner, mais on vous donnera effectivement, puisqu'il faudra bien arriver au factuel et avec des vrais chiffres pour pouvoir se projeter un peu plus loin.

Oui, s'il te plaît.

Yann Guillevic : Bonjour, Yann Guillevic, de la mairie de Blanzat, j'aurai une question par rapport au bouclier tarifaire, il s'applique cette année. Est-ce que vous avez des infos par rapport à l'année prochaine ?

Sébastien Gouttbel : Je vais dire qu'à l'ouest pas grand-chose de nouveau. Je crois que c'est autant que moi. Je ne sais pas si Sébastien a des infos d'actualité un peu meilleures que les miennes, mais globalement...

Yann Guillevic: Il va falloir préparer les budgets et vous voyez les montants qui sont en jeu. Même si on a un contrat avec vous et vous, tout à l'heure, vous disiez qu'il serait légèrement en baisse. Dans quelle proportion ?

Sébastien Picot : J'ai été interrogé là depuis une semaine ou deux par plusieurs collectivités. On a signé en 2020 un accord-cadre. En 2023, nous avons eu le désagrément d'avoir des prix qui ont explosé par rapport à 2022. On va être, amortisseur, bouclier tarifaire compris, sur une augmentation de la facture énergétique à consommation équivalente, de l'ordre deux fois 2,2 fois 2,5. Je parle de l'électricité parce que c'est le seul groupement qu'on coordonne de notre côté. C'est bien l'électricité. La structure de tarif que nous avons, c'est un tarif qui est indexé à l'ARENH, accès à l'énergie nucléaire historique. Il compose à peu près 70 % du prix que l'on a obtenu au bordereau de prix au moment de la commission d'appel d'offres.

Vous avez peut-être entendu parler, il y a quelques semaines, que le coefficient de bouclage avait été modifié, alors que c'était une constante jusqu'à présent. Ce coefficient de bouclage représente la disponibilité du parc électronucléaire dans le calcul d'une partie du prix. Nous avons aussi, pour l'année 2024, un dernier guichet, le guichet qui permet de souscrire de l'ARENH de l'énergie à 42 € par mégawatt heure. Nous pensons que le guichet qui prévoit de mettre à disposition 100 terra watt heure va être une nouvelle fois dépassé, avec une demande probablement aux alentours des 120 terra watt heure.

Ce qui fait que lorsqu'on avait des contrats qui étaient aux alentours de 70 pour cent de couverture à l'ARENH à 42 € dans l'autre commission d'appel d'offres, ils vont être dégradés par le coefficient de bouclage qui est plus faible que celui qui était précédemment établi. En plus de cela, on va prendre de l'écrêtement. C'est-à-dire que vous aviez demandé 70 pour votre contrat, sachez qu'à hauteur de 100, 120, vous n'aurez pas 70, mais vous resterez 100, 120 de 70. Dans ce contexte-là, qu'est-ce que je veux vous dire ? On a un prix qu'on a obtenu en CAO, dont on connaît, pas avant le 16 décembre, le prix que l'on va avoir de manière définitive sur l'année 2024. Ensuite, j'ai écouté le gouvernement, qui nous

dit : « Bouclier tarifaire, amortisseur, électricité, ça nous a coûté cher. Il est très probable que, pour l'année 2024, il y ait encore de l'accompagnement, mais on ne connaît pas aujourd'hui le degré d'interventionnisme de l'état en la matière. Cela fait que je ne sais pas répondre aux questions qui nous sont posés aujourd'hui de savoir à quel prix, en euro par mégawatt, vous allez devoir payer vos factures demain. »

Même cette année 2023, l'état a pris des décrets en tout début d'un 2023 pour définir le niveau des amortisseurs et des boucliers tarifaires. On connaît le prix de l'électron qu'on a validé à la CAO. En 2024, c'est deux fois moins cher qu'en 2023. Par contre, qu'est-ce que ça va donner en bas à droite, sur la facture et la première facture qui va vous arriver par rapport à la même facture l'année dernière sur les consommations équivalentes, il me manque encore des informations. On en saura beaucoup plus après le 16 décembre. Pour construire des budgets, ce n'est quand même pas simple et on est concerné nous aussi TE 63, on est coordonnateur de groupement, on a des consommations d'énergie.

Toutes les bornes de recharge, nos bâtiments sont dans le groupement d'achat d'électricité, mais au budget, on met un point d'interrogation. Pour le moment, on a un tweet que ça va être moins cher qu'en 2023. Si l'état dit : « Je ne mets aucun bouclier tarifaire pour les collectivités », il faut qu'on fasse des calculs. On va faire des hypothèses. On va essayer de vous faire une petite note de synthèse à l'intention des membres du groupement et on va vous donner quelques hypothèses. S'il y a un bouclier tarifaire, s'il n'y en a pas, voilà ce qu'il faut imaginer. Cela vous permettra d'avoir peut-être une fourchette sur laquelle il va falloir que vous preniez une part de risque budgétaire.

Yann Guillevic : Cette note est prévue pour quand à peu près ?

Sébastien Picot : J'ai été sollicité la semaine dernière pour la réaliser, donc je vais voir combien de temps il nous faut pour la produire. L'idée, c'est d'essayer de faire cela à la mi-novembre plus tard, je pense. Je n'ai pas encore fait le point exact en interne, mais il faudrait qu'on vous fasse quelque chose qui tienne la route. Je veux qu'on prenne le temps de bien analyser, tout segment confondu, l'éclairage public, les bâtiments, les longues utilisations, les courtes utilisations, les fortes puissances. Il n'y a pas juste un tarif à déterminer, il y a toutes les cases à bien évaluer.

Yann Guillevic : Juste pour bien comprendre. L'année dernière, les tarifs avaient augmenté de 3,4, 3,5 fois à peu près ?

Sébastien Picot : Cela doit se traduire à 2,2, 2,5 sur la facture, avec les aides.

Yann Guillevic : Avec le bouclier, donc là, le tarif de 3,4, 3,5, il serait de 1,5 et 1,8 par rapport à l'année d'avant.

Sébastien Picot : C'est ça donc normalement, ça devrait baisser,

Yann Guillevic: Cela devrait baisser et si on a un bouclier ?

Sébastien Picot: S'il y a un bouclier, c'est le bonus, mais peut-être que le bouclier sera limité en fonction du prix, parce que c'est déjà le cas. Si vous avez un prix au mégawatt heure suffisamment intéressant, pour le moins dégradé possible, peut-être que le bouclier ne s'appliquera pas.

Yann Guillevic: D'accord merci.

Sébastien Gouttebel : Non, merci pour la question. En interne, les collaborateurs essaient bien d'anticiper aussi les choses. Néanmoins, cette non-lisibilité commence à devenir très pénible pour tout le monde, qu'on soit une plus grande collective ou la plus petite, on a tous les mêmes problèmes. Les marges de manœuvre, vous le savez tous, il y en a quasiment plus. Également, de se dire que dans nos budgets, à terme, on va payer que du fonctionnement et on sera plus en capacité d'investir sauf aller chercher de l'impôt et de l'impôt, c'est quand même très perturbant. C'est vrai que là, on est vraiment en plus dans la technique, lié à cet achat d'énergie qui est très particulier. Toujours sur les derniers points d'actualité pour moi, avant de passer la parole quelques minutes à Pierre-François Mangeon, directeur territorial d'Enedis. Je l'ai réveillé, il ne s'y attendait pas.

Vous dire qu'en interne, on en a parlé lors des réunions de secteur, on travaille toujours à l'élaboration de la charte. On est à fond sur l'éclairer juste autour de l'éclairage public et des déclinaisons qui va y avoir derrière, autour de la sobriété, de l'efficacité, de la sécurité, du respect de l'adaptation territoriale, la différenciation de tous ces éléments-là. L'idée, c'est qu'on puisse... Ce sera soumis d'abord en bureau avant et qu'on puisse délibérer aussi en comité syndical, qui fixera aussi une nouvelle ligne directrice à tous nos collaborateurs sur le comment on fait autour de l'éclairage public sur le département. J'ai transmis ce matin, de bonne heure, des fiches, aussi du CEREMA qui travaille aussi là-dessus. Tout le monde s'est emparé du sujet, parce qu'effectivement, il y a un enjeu fort d'économie potentielle derrière et de respect et de tout un tas d'éléments qu'il faut qu'on puisse en tenir compte dans les futurs qui arrivent. Pour ma part, j'ai fini. Oui, Rémi.

Rémi Chabrilat : Un micro complément, parce que ce que tu viens de dire et ce que vient de dire Sébastien, il y a un écho par rapport à la question qui a été évoqué précédemment sur le coût. D'abord pour aller au bout du bout sur le coût, ça bruisse de rumeurs sur l'ARENH. Le tarif de l'accès régulier à l'électricité nucléaire historique, qui avait été fixé à 42 €, ce que certains trouvaient scandaleusement bas par rapport au prix de revient global du truc. On entend discuter en ce moment autour d'une renégociation du prix de l'ARENH qui ne serait plus à 42, mais à 62 € le mégawatt heure, en tout cas, c'est la revendication d'EDF aujourd'hui. Où est-ce que ça va se terminer ? On n'en sait rien, mais le tarif de l'ARENH va augmenter. Cela nous ramène de toute façon à une chose et Sébastien l'a évoqué à plusieurs reprises, c'est que, finalement, pour nous, collectivité, la réflexion, c'est ce qu'on

ne consomme pas, on ne le paye pas. Donc, continuons à travailler sur la sobriété. On a fait beaucoup d'entre nous, des évolutions lourdes depuis un an, par exemple sur l'extinction de l'éclairage public. Continuons parce que, concrètement, on a vu que ça marche, que ce n'est pas un scandale. Personnellement, je me suis fait engueuler par des gens. Ils ont dit, mais pourquoi vous ne l'avez pas fait avant ? Pourquoi la lumière là, au coin de la rue, machin, bidule, elle reste allumée ? Je ne sais pas vous, mais ce sont vraiment les retours qu'on a eus. Ce n'est pas bien d'éteindre tout cela. Continuons à éteindre, continuons à travailler. Là où on n'a pas besoin., peut-être qu'on va en enlever, parce que finalement, le terrain etc... Je prêche pour ma paroisse, mais notre paroisse collective, avec l'Aduhme sur la maîtrise de nos consommations, sur nos bâtiments.

Deuxième chose, tout ce qu'on pourra produire nous-mêmes, le travail sur Soler Dôme, le travail sur l'auto-conso photovoltaïque. Tout ce qu'on pourra produire nous-mêmes, on n'aura pas besoin de l'acheter. Ensuite, tout ce qui est produit sur le territoire et qu'on pourra arriver à acheter de manière directe à travers le groupement d'achat, parce que concrètement, il y a quelque chose de parfaitement irrationnel, de se dire qu'une installation PV de grande taille comme celle qu'a mis en œuvre Combrailles, Sioule et Morge à travers Soleil de la Viouze et Grégory, je ne sais pas à quel tarif on arrive en finale. Grégory dirait mieux que moi, mais on est extrêmement loin des 300 € dont on parlait ou 400 € auxquels on a acheté des choses sur le marché. On est capable de produire à 100 € le mégawatt heure sur des toitures un peu importantes. Organisons-nous, moins de conso, on produit nous-mêmes, on achète nous-mêmes sur le territoire, et tout cela va nous permettre de minimiser le recours au marché, dont on espère par ailleurs qui deviendra un peu moins barjo, mais le moins, on en est dépendant, le mieux, on se porte.

Sébastien Gouttebel : Merci Rémi. Pierre-François, s'il te plaît.

Pierre-François Mangeon : Bonjour à tous, un petit point d'actualité sur un truc que je ne peux pas dire ou pas. Souvent, je vous embête à la fin du comité syndical pour vous parler de délestage. Je vous ai dit qu'on n'y échapperait pas dans les 15 ans qui viennent. Il y a peut-être une idée qui est en train de poindre et qui permettrait d'éviter le délestage. Le délestage, c'est la dernière chose qu'on met en œuvre quand la production n'est pas suffisante par rapport à la consommation, par rapport à ce qui est appelé. On a réfléchi à un truc qu'on pourrait expérimenter. C'est de limiter la puissance de manière provisoire. Je m'explique, vous ne pouvez pas avoir assez de production par rapport à la consommation. L'idée, ce n'est pas de couper, au contraire, c'est de laisser le jus partout, mais de limiter la possibilité de consommer.

L'idée serait de dire pour tous les contrats particuliers, c'est-à-dire votre maison, la mienne, celle de Manu, les vôtres, ce serait de limiter à 3 KVA, trois kilos volt ampère pendant deux heures. Ce qui veut dire que vous ne pourrez pas chauffer si vous avez du chauffage électrique. Toutefois, vous aurez la possibilité, la télé, la radio, l'éclairage, une plaque,

pendant deux heures. Ce qui permettrait de maintenir l'électricité et l'alimentation de tout le reste, c'est-à-dire les transports publics, le médecin, le dentiste, la pharmacie, tous ceux qui ont des contrats professionnels et l'éclairage public. Pour faire cela, il faut l'expérimenter et on a levé le doigt au niveau du Puy-de-Dôme en disant qu'on était d'accord pour l'expérimenter. Il reste à définir la zone et c'est une super bonne question.

Vous allez définir la zone de manière que de pourcentage de maison qui ont du chauffage électrique, le pourcentage au niveau de l'expérimentation soit cohérent par rapport au pourcentage national. Vous voyez ce que je veux dire. Ce n'est pas fait, l'expérimentation, elle est assignée sur le bureau de la première ministre. Je sais que la FNCCR n'est pas très chaude. Je sais que les associations de consommateurs ne sont pas très chaudes, mais le Président de la république est très chaud, lui. En deux heures, effectivement, Vladimir, en deux heures, si tu n'ouvres pas les fenêtres en grand, le chauffage, ça ne va pas bouger, parce que c'est sur deux heures et c'est dans la journée. La question que vous ne me posez pas, c'est pourquoi le Puy-de-Dôme.

Ce n'est pas une chose que vous ferez dans le sud, non seulement pour des problèmes de chauffage électrique, mais aussi pour des problèmes de communication. C'est-à-dire que si vous faites ça dans le sud, vous allez en prendre plein la gueule, et tout le monde va en prendre plein la gueule. Vous le faites plutôt dans un département où les gens sont raisonnables, c'est pour cela qu'on a levé le doigt. Je ne sais pas si ça se fera, on verra bien. C'est une information que je vous donne. Je l'avais donné l'autre jour en réunion de secteur. Vous n'êtes pas obligé d'aller raconter tout ça à l'extérieur, sinon je ne vous raconterai plus rien, sinon vous allez me mettre dans une mouscaille noire. Dernière chose et après, j'arrête, on travaille beaucoup sur la mise en place d'une borne IRVE dans les résidences collectives.

Vous savez qu'il y a 250 000 immeubles à vocation d'habitation collective en France dans 250 villes. Aujourd'hui, il n'y en a que 2%, donc à peu près 5 000 qui sont équipés. On est en train de travailler là-dessus, très rapidement, va être proposé et proposer deux solutions pour équiper en borne IRVE, en borne de recharge les collectifs. Une première solution, c'est une installation privée confiée à un privé qui va-tout gérer, jusqu'au paiement par les propriétaires, non seulement de l'équipement, mais aussi des consommations. Ça, c'est la première solution. La deuxième solution qu'on est en train de mettre en place, c'est de créer du réseau de distribution publique horizontale. C'est-à-dire qu'on va tirer, comme il y a dans la rue, des câbles dans les parkings souterrains ou sur les parkings aériens des immeubles collectifs, ça, sans rien que ça coûte aux copropriétaires.

C'est le Turpe qui va régler la facture. Par contre, chacun des propriétaires qui vont venir faire installer la borne de recharge au compteur et aux disjoncteurs qui aura été installé par Enedis, payera une cote part. C'est comme cela que, finalement, le pays, se remboursera, puisque c'est le Turpe qui va avancer l'argent. C'est extrêmement important, parce que d'ici à 2032, 2032, c'est que dans 10 ans, il y aurait 17 millions de voitures tout électrique et il

va bien falloir les recharger à un moment ou un autre. Voilà le gros travail qui est en cours. Je vous le répète, vous n'êtes pas obligé de raconter le truc que je vous ai raconté avant.

Vladimir Longchambon : Monsieur Mangeon, il n'y a aucune malice, rien du tout, c'est juste pragmatique. Est-ce qu'on a une idée des volumes d'électricité qui vont potentiellement manquer par rapport à ces délestages ? Je soulève cela par rapport aux rapports de présentation que vous avez fait sur les contrats de concession. Ils mettaient en avant qu'à peu près 95 à 98 % des compteurs qui étaient sur le territoire étaient inférieurs à 36 KVA. Également qu'ils représentaient toute peine 50 pour cent de la consommation totale du département, alors qu'on avait 0,25 % des postes qui étaient directement des postes en moyenne de tension. Ces derniers représentaient quasiment, eux, 50 % de la consommation totale par des entreprises, que ce soit Aubert & Duval, Constellium, Rockwool. Est-ce que la charge pèsera exclusivement sur le particulier ? Est-ce qu'on a une idée vague des volumes qu'il y a à compenser ?

Pierre-François Mangeon : Le volume qui est à compensé quand on s'oriente vers....., alors on va éviter le délestage, la coupure, bon, le volume qu'il faut économiser en puissance dépend du gradient de température. C'est super compliqué de vous répondre de manière très précise.

Vladimir Longchambon : Quand il fait froid, les gens mettent le chauffage et c'est à ce moment-là qu'on peut, oui OK

Pierre-François Mangeon : Et oui. L'expérimentation va se passer ainsi. On va dire, tel jour et de telle heure à telle heure, on va limiter la puissance des particuliers. Vous allez prendre la météo telle qu'elle est ce jour-là et vous allez avoir une température qui va être ce qu'elle est et une diminution de puissance qu'on va estimer, devoir faire et qu'on va mettre en place. On va vérifier finalement que la limitation de puissance aura permis d'économiser tant de gigawatt, parce qu'il y aura quand même une puissance résiduelle qui sera consommée par les particuliers, puisqu'il va être limité à trois. Il y en a qui vont se limiter naturellement à un et d'autres à trois. On intègrera et on extrapolera par rapport au gradient de température. Je n'ai pas de réponse précise à donner.

Vladimir Longchambon : Celle que vous avez apporté est très claire. En tout cas, merci.

Pierre-François Mangeon : Petit truc quand même, c'est que si on dépasse les trois KVA, le compteur va sauter, parce qu'il y a un breaker dedans. Il suffira de tomber quelques disjoncteurs, appuyer sur le plus et le moins et cela repartira. Pour ceux qui ne seront pas chez eux, le breaker se refermerait automatiquement à la fin de l'expérimentation au bout des deux heures. C'est compliqué à expliquer. En communication, ça ne va pas être simple.

Luc Lévi-Alvares : Je vous remercie pour cette information. Aujourd'hui, en France et je pense aussi en Europe, il y a une très forte incitation à la mise en place de pompe à chaleur

en substitution de chaudière à fioul ou à gaz. Une pompe à chaleur, quand j'ai installé la mienne, on m'a demandé de changer mon abonnement pour passer à neuf KVA.

Pierre-François Mangeon : C'était il y a combien de temps ?

Luc Lévi-Alvares : Il y a dix mois. Avec votre système de limitation, vous nous dites qu'au-dessus de 3 KVA, le compteur va disjoncter. C'est-à-dire que tous ceux qui vont être équipés en pompe à chaleur ne pourront pas faire fonctionner non seulement leur pompe à chaleur, mais aussi tout le reste de leur installation électrique. Comment ça va se passer cette affaire ? Surtout si, là, vous parlez d'une expérimentation, mais vous avez commencé votre propos en nous expliquant que, dans les 15 années à venir, c'était quelque chose qui allait devoir se généraliser. Je trouve ça complètement incohérent par rapport à l'autre incitation qu'on a aujourd'hui de tous se passer en pompe à chaleur.

Pierre-François Mangeon : En fait c'est un problème de solidarité. Je vous explique. D'abord, pendant deux heures, on ne perd pas de chauffage, ou très peu, à moins qu'on ouvre toutes les fenêtres. On est tous d'accord ? Les gens seront prévenus encore la veille qu'il y aurait une limitation de puissance, à la fois, que ce soit pour l'expérimentation ou si ça arrivait en réel. À ce moment-là, il suffit de dire, de toute façon, je ne suis pas chez moi, ça sautera, mais ce sera remis automatiquement au bout de deux heures et ça repartira. Si je suis chez moi et que je veux garder l'électricité, je coupe le disjoncteur de la pompe à chaleur. Ce qui pose le plus de problème, c'est vraiment le fait qu'on coupe par exemple les transports en commun, on coupe le Tram. En fonction des zones de délestage, je rappelle qu'il n'y avait qu'une partie, par exemple, du tram qui était sauvegardé.

Quand a préparé le plan de délestages avec la préfecture, c'est par des départs moyenne tension qu'on coupe. C'est un peu technique, mais ça veut dire que, sur l'ensemble de la ligne du Tram, vous aviez le Tram qui était alimenté à certains endroits et pas à d'autres, donc vous l'arrêtez complètement. En plus, sur la partie où le tram pouvait continuer à rouler, vous aviez éventuellement les feux de signalisation au carrefour qui ne marchaient pas. Vous voyez le bazar. Le fait qu'on limite en puissance les particuliers, vous sauvegardez tout le reste. Cela peut poser quelques petits soucis, mais deux heures, par exemple, les personnes en risque vital ne seraient plus coupées. C'est vraiment une question de solidarité. Je ne peux pas répondre mieux.

Sébastien Gouttebel : Pas tous en même temps.

Pierre-François Mangeon : Elle a été élue maintenant, elle a le droit.

Sylvie Coupat : Surtout pas de cela. Non, ce que je veux dire, c'est que, de toute façon, on peut penser que vous allez raisonner intelligemment. J'en suis sûre, parce que j'ai entendu plusieurs discours de vous et vous n'avez pas fait le contraire de ce que vous aviez dit, notamment pour le délestage. Je suppose que c'est deux heures de délestage, cela ne va

être pas le soir, de sept heures à neuf heures quand on rentre et qu'on est actif avec les enfants et tout ce qu'on a à faire. Il faut peut-être modérer peut-être, j'ai dit peut-être. Comme mon petit-fils, je mets toujours, peut-être au début des phrases. Je suppose que vous allez mettre des plages horaires qui sont suffisamment raisonnables et que, de toute façon, ça ne nous empêchera pas de changer. Si, demain, la plage horaire que vous aviez mis pose plus de problème que ce qui était prévu, vous changerez de plage horaire. Il n'y a rien de fixer dans le marbre.

Pierre-François Mangeon : Non.

Sylvie Coupat : À un moment ou un autre, il faut essayer de faire quelque chose, il faut essayer. Avant de critiquer, je dis qu'il faut essayer de faire quelque chose et c'est beaucoup plus facile de critiquer quelque chose qui est mis en place que de ne rien faire.

Pierre-François Mangeon : C'est une experte en plus.

Sébastien Gouttebel : S'il vous plaît, puisqu'on va arrêter dans trois minutes. On est aux deux heures effectives. Ce qui est important, et ce que nous dit Pierre-François, en toute transparence, on en parlait quand il est arrivé ce matin. Je le dis, je ne le dis pas, je le dis comme tu le sens, parce qu'il ne faut pas que ça lui crée d'embrouilles. Ce qui est important de se dire, c'est qu'effectivement, on est dans la solidarité et il faudra bien trouver des solutions. Si on peut le résumer comme cela. On peut remercier le directeur qui nous fait part des travaux, de ce qui est en train de se préparer, c'est mieux de le savoir comme ça, qu'on l'apprenne par la bande dans quelques mois, semaines et ainsi de suite. On sait bien qu'il y aura une action de solidarité quand on met la sécurité individuelle des personnes, rien que ça, pour avoir dans toutes les communes, on a des personnes sous oxygène, sous truc, et cela évite de les référencer.

On sait, que quoi qu'il arrive, ils ont du jus. Je crois que rien que ça, c'est pas mal de se dire ainsi. Les discussions, quand ce sera officialisé, à mon avis, on fera un truc spécifique pour que Pierre-François nous explique tout ça à tous les élus du département. Je ne suis pas inquiet, la préfecture s'en mêlera. Pour clôturer ce matin, pour ma part, définitivement, vous rappelez qu'on à comité syndical le 20 janvier, sinon on va passer qu'à un comité par an, on à comité syndical le samedi matin, 20 janvier. Comme je suis sympa, c'est ma fête, je payerai l'apéro à la sortie du comité syndical. Vous remerciez encore pour votre présence nombreuse ce matin, à toutes et à tous. On continue à bosser dans l'intérêt des territoires. Merci à tous. N'oubliez pas de vous arrêter à l'apéro et au casse-croûte qui est prévu dehors, au soleil. Merci et donner les zappettes à Valérie ou à ceux qui sont en bout là-bas. Merci.

Fin de la séance : 12h05